

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachés |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : [149]- 196 p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X

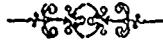
Abonnement.

Ce Journal paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne. Le prix de l'abonnement est fixe comme suit

CANADA.....\$2.00
ÉTATS-UNIS...\$2.20
EUROPE.....\$4.00
(Payable d'avance.)

Pour ceux qui ne se conforment point à cette règle, l'abonnement est de \$3.00, payable à la fin de l'année.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLE.



LE

FOYER DOMESTIQUE

JOURNAL MENSUEL.

Administration.

Tout ce qui concerne la rédaction ainsi que la correspondance se rattachant aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, &c., &c. doit être adressé à Mr. l'ADMINISTRATEUR du Foyer Domestique, à Ottawa, franc de port.
Les Lettres d'argent enregistrées.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Biographies, Voyages et Légendes.

Tribune Sacrée.

LETTRES APOSTOLIQUES ⁽¹⁾

De N. T. S. P. le Pape Léon XIII

EN VERTU DESQUELLES EST PROMULGUÉ LE JUBILÉ UNIVERSEL POUR IMPLORER LE DIVIN SECOURS.

LÉON XIII, PAPE.

A tous les fidèles qui auront connaissance des présentes Lettres, Salut et Bénédiction Apostolique.



APRÈS l'ancien usage de l'Eglise romaine et sitôt qu'ils acceptaient le fardeau de la servitude apostolique, les Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont eu la coutume d'ouvrir, en faveur de tous les fidèles, avec une libéralité paternelle, les trésors des dons célestes et de prescrire dans l'Eglise de communes prières, afin que l'opportunité d'un avantage spirituel et salutaire leur fût offerte, et afin qu'ils fussent excités à obtenir par des prières, par des œuvres pieuses et par des aumônes, le secours du Pasteur éternel des âmes.

D'une part, en effet, c'était comme

(1) Le document Pontifical par lequel N. T. S. P. le Pape Léon XIII accorde à toute l'Eglise le Jubilé, ce joyeux avènement est rédigé sous forme de Bulle; il porte, selon l'usage, la signature de S. R. le cardinal Nina, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

un don de joyeux augure que les Chefs suprêmes de la Religion faisaient, dès le principe de leur ministère apostolique, à leurs fils en Jésus-Christ, et c'était aussi comme un gage de cette charité avec laquelle ils étendaient leur sollicitude à toute la famille chrétienne; d'autre part c'était un devoir solennel de piété et de vertu chrétienne que les fidèles et leurs Pasteurs unis au Chef visible de l'Eglise rendaient à Dieu, afin que le Père des miséricordes regardât d'un œil propice et secourût non-seulement son troupeau, mais aussi, pour employer les paroles de saint Léon, le Pasteur des brebis pour le garder et le pâtre lui-même.

Inspiré par cette pensée, et suivant l'exemple de Nos Prédécesseurs, Nous avons décidé, à l'approche de l'anniversaire de Notre élection, d'annoncer à tout le monde catholique une indulgence à l'instar d'un Jubilé universel. Nous connaissons à fond, en effet, combien l'abondance des grâces divines est nécessaire à Notre infirmité dans le ministère ardu dont Nous soutenons le poids; Nous connaissons par une longue expérience combien triste est la condition des temps où nous vivons et quelles épreuves l'Eglise doit soutenir en ce siècle. Nous craignons, d'ailleurs, que de plus grands maux ne viennent à fondre sur la société, et cela à cause des intérêts publics chaque jour plus menacés, à cause des funestes projets des hommes impies et aussi les menaces mêmes de la colère céleste qui sévit déjà contre quelques-uns avec tant de sévérité.

Or, puisque le fruit bienfaisant et spécial du Jubilé a pour but d'obtenir que les fautes de l'âme soient expiées, que l'on exerce des œuvres de pénitence

tence et de charité, que les devoirs de piété soient accomplis avec plus de zèle, et puisque aussi les sacrifices de justice et les prières qui sont offerts avec l'ardeur unanime de toute l'Eglise sont tellement féconds en grâces et agréables à Dieu, qu'ils semblent faire violence à la miséricorde divine, il est à espérer fermement que le Père céleste considèrera l'humiliation de son peuple et que l'état des choses venant à subir un heureux changement, Dieu daignera nous montrer la lumière et la consolation de ses miséricordes.

Car, si, comme le disait le même saint Léon le Grand, "il nous est donné, par la grâce de Dieu, de corriger nos mœurs et de vaincre nos ennemis spirituels, nous verrons également terrassée la force des ennemis corporels, et, pour notre propre amélioration, nous verrons affaiblis ceux qui nous accablent, non point à cause de leurs mérites, mais à cause de nos crimes."

Aussi exhortons-Nous vivement et conjurons-Nous dans le Seigneur tous et chacun des enfants de l'Eglise catholique, pour qu'ils unissent aux nôtres leurs prières, leurs supplications et leurs actes de piété chrétienne, et pour que cette grâce du Jubilé leur étant offerte en ce temps de miséricordes célestes, ils en profitent avec le plus grand soin, Dieu aidant, à l'avantage de leurs âmes et pour l'unité de l'Eglise.

C'est pourquoi, fondé sur la miséricorde du Dieu Tout-Puissant et sur l'autorité des Saints Apôtres Pierre et Paul, en vertu de ce pouvoir de lier et de délier que le Seigneur a confié à Nous, bien qu'indigne, Nous accordons et concédons de même que c'en est l'habitude pour l'année du Jubilé en faveur de ceux qui, dans la ville de Rome et au dehors, visitent certaines églises, la plus entière indulgence de tous les péchés à tous et à chacun des fidèles des deux sexes qui habitent dans notre auguste Cité, ou qui s'y rendent, à la condition qu'ils visitent deux fois les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du Prince des Apôtres et de Sainte-Marie-Majeure, à partir du premier dimanche du Carême, c'est-à-dire du deuxième jour de mars, jusqu'au premier jour de juin inclusivement, c'est-à-dire jusqu'au dimanche de la Pentecôte, et que, en visitant ces basiliques, ils adressent à Dieu, pendant

quelque espace de temps, de ferventes prières pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et de ce Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous ceux qui vivent dans l'erreur, pour la concorde des princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, enfin, selon notre intention ; à la condition aussi que, dans le laps de temps sus-indiqué, ils jeûnent une fois, en ne se servant que d'aliments maigres en dehors des jours non compris dans l'indult quadragésimal et des autres jours où le précepte du jeûne serait obligatoire, et que, pendant ce même temps, ayant confessé leurs péchés, ils reçoivent la Sainte-Eucharistie et ils distribuent quelque aumône aux pauvres ou en faveur de toute autre œuvre pieuse selon la dévotion de chacun.

Nous accordons de même cette indulgence à tous ceux qui habitent en quelque lieu que ce soit hors de Rome, à la condition que, dans l'espace des trois mois sus-indiqués, ils visitent deux fois trois églises de leur ville, ou lieu de résidence, ou des environs, ou bien trois fois s'il n'y a que deux églises, ou bien six fois s'il n'y a qu'une, pourvu que les églises à visiter soient désignées par les Ordinaires des lieux respectifs, ou bien par leurs vicaires et officiaux, ou enfin par leur ordre, et, à leur défaut, par ceux qui ont charge d'âmes ; et à la condition aussi que dans le même espace de temps ils accomplissent dévotement les autres œuvres indiquées ci-dessus.

Nous accordons également que cette indulgence puisse être appliquée par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie, unies à Dieu par la charité. Nous concédons, en outre, aux Ordinaires qu'ils puissent, selon leur prudent arbitre, réduire à moindre nombre les visites des églises en faveur des chapitres et des congrégations soit séculières, soit régulières, comme aussi des sociétés religieuses, des confréries, des universités et des collèges qui visiteront processionnellement les églises indiquées.

Nous accordons toutefois à ceux qui se trouvent sur mer et à ceux qui sont en voyage de pouvoir gagner la même indulgence, dès qu'ils seront de retour dans leurs domiciles ou seront arrivés ailleurs, dans une résidence fixe, pourvu qu'ils accomplissent les

œuvres ci-dessus indiquées et qu'ils visitent six fois l'église cathédrale, ou principale, ou la paroissiale du lieu de leur domicile ou de cette résidence. Quant aux réguliers de l'un et l'autre sexe, même à ceux qui vivent perpétuellement dans des cloîtres, comme aussi aux autres personnes tant laïques qu'ecclesiastiques, tant séculières que régulières, soit qu'elles se trouvent en prison ou en captivité, ou qu'elles en soient empêchées par la maladie ou par toute autre difficulté, qui ne pourront faire les œuvres susdites ou du moins quelques-unes d'entre elles, Nous leur accordons et octroyons également qu'un confesseur parmi ceux actuellement approuvés par l'Ordinaire du lieu puisse commuer ces œuvres en d'autres de piété ou les proroger jusqu'à une autre prochaine époque, et intimer celles que les pénitents pourront accomplir, avec pouvoir même de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

En outre, Nous accordons à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclesiastiques séculiers et réguliers d'un ordre quelconque ou d'un institut même à nommer spécialement, la permission et la faculté de pouvoir se choisir pour confesseur un prêtre quelconque, tant séculier que régulier, parmi ceux actuellement approuvés, faculté dont pourront user même les religieuses, les novices et les autres femmes qui vivent dans les cloîtres, pourvu que le confesseur soit approuvé pour les religieuses ; ce confesseur pourra pendant le susdit espace de temps absoudre, pour cette fois seulement et dans le for de la conscience, ceux ou celles qui s'approcheront de lui pour lui faire leur confession et avec l'intention de gagner le présent Jubilé et d'accomplir toutes les œuvres nécessaires à cet effet, des peines d'excommunication, de suspense et des autres sentences ecclesiastiques, des censures portées par le droit ou par l'homme pour quelque cause que ce soit, même de celles réservées à l'Ordinaire du lieu, ou à Nous-même ou au Siège Apostolique, même dans les cas réservés à qui que ce soit et au Souverain Pontife et au Siège Apostolique, *quoique d'une manière spéciale*, même si ces cas n'avaient pas été censés compris autrefois dans une confession pour ample qu'elle fût :

Il pourra aussi les absoudre de tous les péchés et excès, quelque graves et énormes qu'ils puissent être, même de ceux réservés comme Nous avons déjà dit aux Ordinaires, à Nous et au Siège Apostolique, après leur avoir toutefois imposé une pénitence salutaire et les autres choses à imposer de droit, et après avoir auparavant abjuré et rétracté leurs erreurs, comme c'est de droit, s'il s'agit d'hérésie ; il pourra aussi commuer tous les vœux, même ceux jurés et réservés au Siège Apostolique (excepté, toutefois ceux de chasteté, de religion et d'obligation qui auront été acceptés par un tiers ou dans lesquels il s'agirait du préjudice d'un tiers, excepté aussi les vœux de punition qui sont appelés préservatifs du péché, à moins que la future commutation ne soit jugée telle qu'elle n'empêche tout aussi bien de commettre le péché que la première matière du vœu) ; il pourra les commuer en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et quand il s'agira de pénitents constitués dans les saints ordres, même s'ils sont réguliers, il pourra les dispenser de l'irrégularité occulte, mais seulement de celle encourue pour la violation des censures, pour qu'ils puissent exercer les ordres qu'ils ont reçus et recevoir ceux qu'ils ne possèdent pas encore.

Nous n'entendons pas toutefois, par les présentes Lettres, dispenser de toute autre irrégularité provenant soit de délit, soit de défaut, qu'elle soit publique, cachée ou connue, ni de toute autre incapacité ou impuissance, de quelque manière qu'elle ait été contractée ; Nous n'entendons pas non plus accorder le pouvoir d'en dispenser, ni celui d'habiliter et de restituer à son premier état même dans le for de la conscience ; Notre intention est encore de ne pas déroger aux expresses déclarations contenues dans la Constitution du Pape Benoît XIV, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, qui commence par ces mots : *Sacramentum Pœnitentiæ* ; enfin, les présentes Lettres ne pourront et ne devront en aucune manière favoriser ceux qui auront été nommément excommuniés, suspendus, interdits par Nous et par le Siège Apostolique, ou par quelque prélat ou par un juge ecclesiastique, ou qui auraient été déclarés frappés d'autres sentences et censures, ou qui auront été dénoncés pu-

bliquement, si pendant le susdit espace de temps ils ne donnent pas satisfaction, et ne s'accordent pas avec les parties, dans le cas où ce serait nécessaire. Que si, dans le terme fixé, d'après l'appréciation du confesseur, ils ne pouvaient donner satisfaction, Nous accordons qu'ils puissent être absous dans le for de la conscience, mais seulement pour qu'ils puissent gagner les indulgences du Jubilé, après leur avoir enjoint l'obligation de satisfaire aussitôt qu'ils le pourront.

C'est pourquoi, au nom de la sainte obéissance, Nous ordonnons rigoureusement et Nous commandons, en vertu des présentes Lettres, à tous les Ordinaires de lieux, quelque part qu'ils vivent, et à leurs vicaires et officiaux, et à défaut de ceux-ci à ceux qui ont charge d'âmes, de publier et de faire publier les présentes Lettres ou leur copie dès qu'ils les auront reçues, dans leurs églises, dans les diocèses, les provinces, les cités, les villes, les terres et les villages, et de désigner aux populations, même par la prédication de la parole de Dieu, l'église ou les églises qui devront être visitées, comme il a été dit plus haut.

Nonobstant les constitutions et les ordonnances apostoliques, en particulier celles par lesquelles le pouvoir d'absoudre dans certains cas alors exprimés est réservé au Pontife Romain existant si bien que les concessions semblables ou différentes d'indulgences et de pouvoirs de ce genre, à moins qu'il n'en soit fait expresse mention ou qu'il n'y soit, spécialement dérogé, ne peuvent servir à personne; nonobstant aussi la règle de ne pas accorder des indulgences *ad instar*, nonobstant les statuts de tous les ordres et congrégations ou institutions même fortifiés par serment, par la confirmation apostolique ou par toute autre force, et nonobstant enfin les coutumes, les privilèges et les Lettres apostoliques concédés, approuvés et renouvelés à ces mêmes ordres, congrégations et instituts.

A l'effet donc d'obtenir les indulgences du Jubilé, Nous dérogeons cette fois spécialement, nommément et expressément à toutes et à chacune de ces choses, même s'il était nécessaire de faire d'elles et de leurs teneurs une spéciale, spécifique, expresse et individuelle mention, non toutefois par des clauses

générales aboutissant au même résultat, ou s'il fallait les exprimer tout autrement, ou conserver à cet effet une autre forme recherchée quelconque, considérant leurs teneurs suffisamment exprimées par les présentes et regardant comme observée la forme traditionnelle; de même Nous dérogeons à toutes les autres choses contraires. Pour que toutefois Nos présentes Lettres, qui ne peuvent être portées dans chaque endroit, parviennent plus facilement à la connaissance de tous, dans tous les lieux et chez tous les peuples, Nous voulons qu'on accorde à leurs copies ou aux exemplaires même imprimés, signés de la main de quelque notaire public, et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qu'on accorderait aux présentes si elles étaient montrées et exposées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 15 du mois de février de l'an MDCCCLXXIX, la première année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE

Les fleurs de Marie.

On raconte qu'un jeune enfant avait pour habitude d'offrir chaque jour des fleurs à une image de la Vierge qui décorait sa chambre. Marie, flattée de cette marque d'amour, le comblait de ses faveurs. Devenu plus grand, il quitta le monde et embrassa la vie religieuse. Mais dans ce saint état, une chose l'affligeait sensiblement, c'était de ne pouvoir plus payer ce tribut quotidien à sa bonne Mère: le règle interdisait les fleurs dans les cellules. Il confia sa peine au prieur qui lui répondit: "Frère, récitez votre chapelet; le rosaire, n'est-ce pas une guirlande de fleurs qui plaisent à Marie, beaucoup plus encore que celles des jardins? —Le jeune cénobite accueillit joyeusement cet avis: au lieu de cueillir des fleurs naturelles, il aimait à égrener son chapelet sous le regard de la Sainte Vierge, guirlande mystique qu'il lui offrait de tout cœur. En retour, la Reine du ciel le combla de grâces, et au moment de la mort, elle lui apparut entourée d'une troupe de vierges, tenant à la main une couronne tout étincelante de pierres précieuses qu'elle déposa sur sa tête, et le conduisit elle-même au ciel.

Littérature.

L'Enfant Maudit

PAR

RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

V.

La malédiction.



OUR les habitants du village des Ajoncs, il n'était point question ce jour là de se livrer aux travaux accoutumés des champs.

Le danger commun poussait tous les hommes vers le même but. L'effroi régnait dans les familles ; les mères rete-

naient à la maison les enfants terrifiés ; les garçons les plus braves n'étaient pas sans crainte. Tel qui aurait sans pâlir saisi un taureau par les cornes, affronté un incendie ou lutté contre trois assassins, se sentait pâlir à la pensée de l'ennemi qu'il aurait à combattre.

En songeant qu'une seule goutte de virus rabique suffit pour corrompre le sang et condamner à une mort aussi douloureuse qu'épouvantable, les plus forts comprennent le besoin de rassembler leurs forces physiques, et d'appeler à leur aide le courage moral.

Au sortir de la messe on prépara les armes : les faux emmanchées à revers, les fourches de fer, les fusils, tout parut bon aux hommes mûrs comme aux jeunes gens.

La battue devait commencer quand toute la troupe se trouverait réunie au calvaire du chemin.

Ceux qui, durant la nuit, avaient fait le guet dans le village, affirmaient que le loup gardait le bois, et qu'on serait forcé de le cerner.

Dans la maison Langlois, Suzanne n'était point sans inquiétude ; elle savait que son fiancé prendrait part à cette chasse dangereuse, et son sommeil rempli de rêves sinistres, la laissa au matin brisée de corps et d'esprit.

De bonne heure elle alla prier Dieu pour ceux qui allaient exposer leur vie, et se promit de passer à la ferme des Ajoncs afin de prendre chez Lazarine des nouvelles d'Herbert.

Celui-ci que la pensée d'un danger ne pouvait troubler se leva à l'heure accoutumée, et descendit dans le jardin où Charles Brandy l'attendait, Herbert avait eu raison la veille en affirmant qu'il venait de rencontrer un ami, le joyeux regard qu'échangèrent les jeunes gens, la façon cordiale dont ils se tendirent la main témoigna d'une mutuelle sympathie. Il reprirent l'entretien de la veille, l'un parlant de sa mère morte martyr de son dévouement, l'autre de Madelonne dont la douce image rayonnait dans sa chambre.

—Vous avez dû beaucoup souffrir quand votre père s'est remarié ? demanda Charles.

—Plus que je ne saurais l'exprimer, répondit Herbert. L'éducation que reçoit l'enfant lui signale toujours une belle-mère comme un être malfaisant. Du conte à la légende, le personnage reste le même. Sans cesse on entend plaindre les pauvres petits à qui le père impose la présence d'une étrangère. Les serviteurs semblent redouter cette femme ; ils excitent contre elle l'orphelin qui, sans cela peut-être, arriverait à l'aimer. Il lit dans les regards de tous la compassion pour lui, le dédain pour elle. On blâme le père, tout haut, sans songer que l'enfant souffre de ce dédain, de ce mépris, que la marâtre lui revaudra plus tard. Ici, ma mère avait laissé un souvenir mêlé de respect. Je le sais, les secondes noces de mon père furent blâmées ; quant à moi, elles me brisèrent le cœur. Il me sembla que brusquement mon père me repoussait de son sein. Un prêtre qui était à la fois mon conseiller et mon directeur me fit comprendre que je devais accepter le sacrifice imposé, et je cachai à tous les yeux une douleur cuisante. Elle me parut insupportable jusqu'au jour où Julien vint au monde. Ce petit être n'était coupable de rien, lui ! Il descendait du ciel, et je le regardai com-

me un messenger de paix. De ce jour je pardonnai à Lazarine d'avoir inspiré à mon père l'idée d'un parjure. Et chose étrange, à partir du moment où je sentis pour Julien l'amour, les entrailles d'un frère, ma belle-mère qui, jusqu'alors, m'avait supporté commença à me haïr. J'ai si bien dissimulé mes blessures secrètes que jamais mon père n'a rien deviné. Il est resté confiant dans l'amitié que Lazarine affectait à mon égard ; à quoi bon lui ôter une illusion. Je veux qu'il croie à notre fraternelle tendresse à tous deux. Il faut que sa vieillesse soit heureuse, j'ai promis à ma mère de mériter toujours et partout sa bénédiction, je tiendrai ma parole.

—Et Julien ?

—Julien est un enfant. Il possède une nature assez excellente pour n'être point encore gâtée par Lazarine, et c'est beaucoup dire. Vous le trouverez avide d'apprendre, intelligent et ses dispositions pour le dessin me font croire qu'on en ferait aisément un artiste. Je ne regrette point d'être resté cultivateur ; j'en sais juste assez pour aimer beaucoup la terre, et ce que j'apprends n'a d'autre but que de me faire chérir davantage l'œuvre de Dieu. Il y aura toujours trop de petits employés, de faux gens de lettres et d'avocats sans causes, tandis que les bras manquent, hélas ! dans les campagnes. Cependant, je vous l'avoue, depuis deux ans* Lazarine a changé à mon égard d'une telle sorte que la patience eut fini par me manquer si Dieu n'avait permis qu'un changement s'opérât dans ma vie. Vous avez vu ma fiancée, elle est jolie, jeune et bonne, je l'aime depuis longtemps et je l'épouse dans trois mois. Sans être séparés de mon père nous vivrons chez nous, et je verrai moins ma belle-mère. Vous resterez ici quatre ans, à la fin de votre engagement Julien sera presque un homme, et le temps aura tout purifié autour de nous.

—Vous méritez d'être heureux, dit Charles Brandy, et comme le Seigneur est juste, vous le serez.

—Ah ! voici Julien ! s'écria Herbert.

Le jeune garçon arrivait en courant, il se jeta dans les bras de son frère aîné.

—Je t'en prie, lui dit-il, toi qui es si bon pour moi, ne me refuse pas aujourd'hui ce que je désire.... je ne suis plus

un enfant, Herbert, et cependant ma mère me traite comme si jamais je ne devais quitter son ombre.

—Que veux-tu donc, Julien ?

—Suivre la chasse au loup.

—Mais elle sera terrible, Julien.

—Je le sais.

—La bête est enragée.

—Eh bien après ? J'ai le coup d'œil juste, et tu possèdes un fusil.

—Celui que ma pauvre mère me donna l'année de sa mort... Nul ne s'en servira jamais que moi, Julien... Hier, le père t'a défendu de songer à nous accompagner, je ne pensais pas même qu'il fût nécessaire de te répéter son ordre. Rentre chez toi, Julien, prépare tes livres, tes cahiers, afin que M. Brandy juge tout de suite ce que tu sais, et ce que tu peux faire. Dans un quart d'heure il te rejoindra. Est-ce promis ?

—Oui, Herbert.

—Tu renonces à cette idée de chasse ?

—Complètement.

—Embrasse-moi, et va-t-en.

Julien se jeta dans les bras d'Herbert, puis il prit le chemin de la cour en ralentissant le pas.

Il venait de mentir.

Depuis la veille l'enfant n'avait pas d'autre préoccupation que celle d'éluder la défense de son père. Il s'imagina un moment que son frère céderait à sa demande ; mais quand il comprit que lui aussi résisterait à sa prière, il résolut de transgresser une double interdiction, et de trouver le moyen de se mêler à la chasse des paysans. Comment faire ? Les fusils d'Ambroise étaient accrochés dans la grande salle au-dessus de la cheminée, au premier regard qu'y jetterait le fermier, il verrait qu'il manque une de ses armes, si Julien tentait de lui en dérober une. D'ailleurs ces fusils étaient lourds, difficiles à manier, et Julien se rendait compte qu'il n'aurait pas la force de s'en servir. Mais le fusil de Madelonne, cette arme de choix et de prix, commandée pour un adolescent, Julien la connaissait, il l'avait tenue dans ses mains ; il savait qu'elle ne chargerait point son épaule.... S'il pouvait s'en emparer, puis s'enfuir, gagner le bois et y attendre la bande des chasseurs ? On n'aurait point le courage de le renvoyer à ses livres quand on le verrait si brave et si merveilleusement armé ! Sans doute Ambroise le gronderait, mais Ambroise aurait le

pardon facile. Les pères aiment les enfants braves, et Gerbier se sentirait fier en entendant louer la précoce bravoure de son enfant ; quant à Herbert en ne trouvant point à sa place le fusil que lui avait donné Madelonne, il en prendrait un autre à sa panoplie, et devinerait la vérité.

Tout en marchant Julien s'obstinait dans cette pensée coupable. Il ne cherchait plus que le moyen de réussir à s'emparer du fusil. Au moment où il allait rentrer, Lazarine se trouva soudainement en face de lui. La fermière était très-pâle, et quand elle reconnut son fils elle s'appuya contre la muraille comme s'il lui rappelait un souvenir terrible, puis le prenant brusquement dans ses bras, elle l'embrassa avec une tendresse dont l'enfant, si habitué qu'il fût à ses baisers, demeura moins touché que surpris.

—Julien, répétait-elle d'une voix étranglée, Julien, répète-moi que tu m'aimes, que tu n'as rien de plus cher au monde que ta mère.... Vois-tu il me semble souvent que tu ne me chéris pas assez, que tu pourrais te passer de moi, tandis que ta vie, tes sourires, tes tendresses sont l'unique joie de mon existence Si je ne t'avais pas, Julien, je mourrais. S'il fallait subir un martyre pour te sauver, je l'accepterais sans hésitation. Les enfants ne savent pas, tu ne sauras jamais combien tu m'es cher.

—Si, si je le sais, répondit Julien, en cherchant à se dégager des bras qui l'enlaçaient.

—Reste là, répétait Lazarine, reste-à près de moi, sur mon cœur cela me rassure de t'avoir.... Tout ce que je fais, Julien, c'est pour toi, pour que tu sois heureux et riche ! riche... tu ne m'écoutes pas... à quoi songes-tu donc ?

—C'est que M. Brandy m'a recommandé de mettre mes cahiers en ordre, de préparer mes livres, et de tout disposer pour la leçon....

—Il ne sait pas la chasse, lui !

—Je ne sais, mais Herbert y assiste, Herbert affirme qu'il tuera le loup.... Laisse-moi rentrer, je dois obéir à mon précepteur.

—Oui, sans doute, Julien, et Herbert...

—Herbert se disposait à venir de ce côté... Au revoir, mère, à tantôt...

Julien s'échappa des bras de Lazarine, et gravit en courant l'escalier. Sa mère resta dans le couloir comme hébétée.

Il lui sembla brusquement que son enfant ne l'aimait point, que tout ce qu'elle rêvait pour lui s'effondrait et croulait par sa faute. Le sang afflua à son cœur avec une violence extrême, et l'air lui manquant elle se rapprocha de la porte afin de respirer mieux. Alors elle aperçut Charles et Herbert de loin, de très-loin. L'un rentrait afin de rejoindre son élève, l'autre pour prendre dans sa chambre les objets nécessaires à la chasse.

Pendant ce temps, maître Griffart quittait son bureau où d'habitude il s'installait de bonne heure au milieu de papiers poudreux et de paperasses indéchiffrables, il fermait à clef la porte de sa chétive maison, et suivait le chemin de la ferme d'Ambroise Gerbier. Il marchait sans se presser, souriant de son mauvais rire, tout en regardant les vastes pièces de terre dont les récoltes promettaient d'être magnifiques.

—Elle a bon goût, la Lazarine, marmottait Griffart, parlez-moi de ces vau-pieds pour les appétits insatiables. Oui, je comprends qu'elle convoite pour son fils, ces bois, ces prés superbes, et que pour lui donner, elle aille jusqu'à....

L'usurier acheva sa phrase par un petit rire silencieux.

De loin en loin un paysan armé passait sur la route. Il saluait Griffart avec une servilité d'attitude démentie par l'expression haineuse et méprisante de son regard.

Il n'était guère de pauvre homme dans le village, qui ne fut redevable d'une perte d'argent au misérable usurier. Les crédits et les prêts d'argent de Griffart étaient une ruine pour les malheureux que la misère obligeait d'y avoir recours. Ils comptaient toujours sur une providence vengeresse pour faire expier à l'homme de loi les larmes qu'il faisait verser aux femmes, et la ruine des orphelins spoliés. Mais la justice de Dieu garde des lenteurs dont quelques-uns s'étonnent.

Le Seigneur laisse aux plus coupables le temps de repentir.

Griffart devinait la pensée de chacune de ses victimes tout en répondant à leurs saluts.

—Toi, Gendrot, murmura-t-il, je ne voudrais pas te trouver à la brune dans un chemin creux. Tu te souviendrais que le clos des Cormes est devenu

ma propriété pour un billet de mille francs... Fameuse affaire, ! oui, fameuse affaire, et pourvu que cela continue... Il y a aussi Claudon qui me cherchera querelle à la première occasion ; Francinet qui ne me veut pas de bien, Jean Camont qui me souhaite du mal... Par ma foi, j'ai bien envie d'abandonner ma petite clientèle... Que me valait-elle ? mille écus par an, chichement, sauf les bonnes aubaines, mais elles sont rares... Est-ce que Lazarine Gerbier ne vaudra pas mieux désormais pour moi que toutes ces pratiques ? Voilà une femme ! pourvu qu'elle ait osé... jamais meilleure occasion ne s'est présentée...

De plus en plus souriant, l'usurier continua sa route et il franchit la grande porte des Ajoncs, en jetant autour de lui un regard investigateur.

La personne qu'il souhaitait le moins rencontrer fut celle qu'il vit la première.

Ambroise Gerbier méprisait et détestait Griffart. La nature féline, hypocrite, avare, de l'homme d'affaires répugnait à sa franchise.

— Ah ! c'est vous, fit le paysan avec une certaine hauteur, que voulez-vous ?

— Je souhaiterais voir votre premier valet, répondit Griffart en s'inclinant trop bas.

— Si je croyais qu'il trafique avec vous, fils de Judas, il y a longtemps qu'il ne connaîtrait plus le goût du pain des Ajoncs.

— Sa mère est morte vous le savez, répondit d'une voix douce le vieil usurier, et mes conseils...

— Autant vaudrait demander ceux du diable, mais enfin, cherchez Josseau, quoique ce matin ni lui ni moi nous n'ayons le temps de flâner... Je ne vous demande pas si vous venez avec nous... jamais les usuriers ne sont braves.

— Avouez au moins qu'ils sont patients, maître Gerbier.

Le fermier haussa les épaules, montra l'entrée de la maison à Griffart, et disparut par le côté opposé.

L'homme de loi pénétra dans la grand'salle.

En quittant Julien, Lazarine s'y était réfugiée. Assise dans un antique fauteuil de chêne, le visage caché dans ses deux mains, le corps agité de faibles tréssaillements, elle attendait.

Qui pourra dire quelle lutte se livrait au fond de cette âme emplie de ténèbres ! Absorbée dans sa rêverie elle n'entendit point venir Griffart qui la contempla longtemps sans parler, muet, immobile. On eut dit un vautour guettant une proie. Enfin sa main osseuse se posa sur l'épaule de la jeune femme. Celle-ci en levant les yeux reconnut Griffart et poussa un cri.

— Vous ! dit-elle, vous !

— Je prévoyais ce qui arrive, vous avez peur, vous n'agirez pas.

— C'est fait... murmura Lazarine.

— Où se trouve Herbert ?

— Avec monsieur Brandy.

— Quand part-il pour la classe ?

— Dans une heure, une demi-heure peut-être.

— Bien ! fit Griffart, j'ai deviné que durant cette matinée vous auriez besoin de moi, je suis venu.

— Vous vous trompez, répondit Lazarine, je n'ai besoin de personne, personne entendez-vous... j'ai pris vos conseils et je les ai payés... Ne restez pas ici une minute de plus, mon mari.....

— Je viens de le rencontrer.

— Vous me perdez ! s'écria Lazarine.

— Au contraire, ma présence vous protège... d'ailleurs, j'ai une raison pour me trouver à la ferme... Jossau m'a consulté au sujet de son héritage. Je cherche Jossau... Ne tremblez pas si fort, madame Gerbier... Si vous étiez une dame de la ville, je vous dirais mettez du rouge, vous n'en avez pas, eh bien, rappelez votre énergie, et laissez faire le hasard.

Lazarine ne répondit rien et retomba dans son accablement.

Griffart se mit à la recherche de Josseau.

— Je ne sais pourquoi grommela-t-il, mais il me semble que cette affaire est mal conduite, et qu'avant ce soir... cette femme n'est peut-être pas aussi forte que je le croyais.

Tandis que le fermier et ses domestiques préparaient leurs armes, que Griffart demandait son client à une fille de basse-cour, et que le précepteur et Herbert revenaient avec lenteur vers le pavillon, Julien mettait à exécution le plan qu'il avait rapidement conçu.

Après avoir quitté sa mère, l'enfant monta à la chambre d'Herbert qu'il trouva fermée.

Ce premier obstacle loin de le décourager ne fit que grandir son désir de s'emparer de l'objet de sa convoitise. Il redescendit sans bruit, glissa dans le corridor près de sa mère occupée en ce moment à suivre du regard son beau-fils et Charles Brandy, puis il sortit par le côté opposé et se retrouva dans la cour.

A droite de la maison était un vaste hangar sous lequel on entassait dans un ordre qui n'était pas sans grâce, les échelles, les tombereaux, les instruments aratoires. L'enfant promena autour de lui un regard investigateur, puis il poussa un cri de joie en apercevant une longue échelle dont les valets se servaient pour monter le foin dans les greniers. Il rassembla ses forces, l'enleva des crochets la maintenant contre le mur, la traîna au pied de la maison, et l'appuya contre la fenêtre de la chambre de son frère.

Ce fut point sans tremblement qu'il accomplit successivement ces choses, mais la pensée d'un châtiment l'effrayait moins que la crainte d'être privé d'un plaisir ardemment convoité. Du reste, le hasard semblait le protéger. Pas un valet dans la cour : tous s'occupaient de la battue qui allait avoir lieu et attendaient leur jeune maître.

Julien gravit rapidement jusqu'à la fenêtre, le mouvement un peu brusque qu'il fit en enjambant l'appui de la croisée renversa l'échelle ; l'enfant se trouvait dans la place, mais il n'avait plus le moyen d'en sortir. Il n'y réfléchit guère et courut vers la panoplie de son frère en poussant un cri de joie. Il tendit les bras afin de s'emparer du fusil, mais les armes se trouvaient accrochés trop haut pour sa petite taille, et apercevant un escabeau, il s'en empara. Au même instant un bruit de pas se fit entendre dans l'escalier. Evidemment ce ne pouvait être que Herbert, et si Julien ne dérobaît pas tout de suite le fusil, jamais son frère ne consentirait à le lui prêter. L'enfant monta rapidement sur l'escabeau et enleva l'arme donnée par Madelonne.

A l'instant même une clef grinça dans la serrure, et Herbert entra dans la chambre. Il vit son frère armé du fusil et lui cria plein de terreur :

— Ne touche pas à cette arme, Julien, mon père ne le veut pas, et moi, je te le défends...laisse-la, Julien, laisse-la, il t'arriverait malheur... une arme à feu

dans la main d'un enfant me fait toujours trembler....

— Herbert, répondit Julien en bondissant du côté de la porte resté ouverte, Herbert, je suis assez grand, assez courageux pour m'en servir...Laisse-moi le fusil, je t'en supplie, si tu es bon, si tu m'aimes....

— C'est parce que je t'aime que je ne le veux pas, entends-tu... le fusil ! rends-moi le fusil !

— Jamais ! s'écria Julien, je chasserai le loup avec les hommes.

— C'est insensé ! fit Herbert, jamais mon père ne me pardonnerait d'avoir cédé à tes folles instances.

— Eh bien ! répliqua l'enfant, viens le prendre !

Et serrant le fusil contre sa poitrine il se rapprocha de la porte.

Il allait en franchir le seuil quand Herbert posa la main sur l'épaule de son frère, et redoubla d'efforts pour saisir le fusil que Julien s'obstinait à défendre. Le petit révolté fit un mouvement désespéré, sa main porta sur la gachette du fusil, tendis qu'Herbert saisissait l'arme par la crosse ; une détonation terrible éclata, et Julien roula sur le sol baigné dans son sang...

Au cri de désespoir de Julien, au bruit de la détonation accoururent à la fois Lazarine, Ambroise et deux valets.

Herbert avait à côté de lui l'arme brisée, et Julien la pâleur de la mort sur le front, la poitrine marquée d'une large tache rouge ne donnait plus signe de vie.

— Mon enfant ! s'écria Lazarine, mon enfant !

Elle souleva Julien dans ses bras, le rapprocha de sa poitrine, chercha un souffle sur ses lèvres, puis une main posé sur le corps sanglant de son fils, l'autre étendue vers Herbert.

— Assassin ! dit-elle, assassin !

— Moi ! répliqua Herbert avec épouvante, moi, vous croyez....

— Je savais, dit-elle en se relevant frémissante, je savais ta haine, et je te redoutais comme le plus cruel ennemi de mon fils, de moi, de nous tous.... Cain ! tu la tué, tué ! Et je n'ai plus rien, rien ! mais il fallait me prendre la vie et épargner mon enfant ! Misérable ! misérable !

Herbert pressa son front avec épouvante.

— Tout ceci est horrible ! horrible !

dit-il, se tordant les mains. Il y a un malheur, un malheur irréparable, mais je n'en suis pas cause....

Julien s'est introduit ici en mon absence....Il voulait malgré moi, malgré nous tous s'emparer de ce fusil et suivre la chasse au loup....J'ai tenté de lui arracher cette arme, il a résisté, et...

—Mon enfant ! mon pauvre enfant ! répéta Lazarine.

Elle était alors assise à terre, et penchée sur le corps de Julien elle écartait les vêtements sanglants.

—Je ne comprends pas, je ne puis rien comprendre, reprit Herbert à ce qui vient de se passer.... Je suis sûr d'avoir déchargé mon fusil il y a plus d'un mois, et de ne pas m'en être servi depuis.

Un cri semblable à un râle s'échappa de la gorge de Lazarine.

Elle dressa les bras d'horreur, elle se souvenait....

C'était elle qui venait de tuer son enfant ! C'était elle qui, la veille en chargeant le fusil d'Herbert avait préparé ce piège où l'enfant innocent s'était pris. Mais Lazarine ne voulut pas voir dans son malheur le châtement du crime prémédité par elle. Le visage convulsé par la douleur, la voix rauque de larmes, elle se traîna sur les genoux jusqu'à Ambroise que le désespoir semblait avoir pétrifié, et lui désignant Herbert.

—Chasse-le ! dit-elle, chasse-le !

Le fermier frissonna de la tête aux pieds.

Il se souvenait des craintes de Lazarine, des soupçons dont elle lui avait faits part. Elle se rappelait que la marâtre voulait éloigner Julien de la maison paternelle, et qu'elle lui avait dit en parlant de Herbert : —Il tuera mon enfant ! —Et Julien était mort, son cadavre était là, sanglant, à ses pieds.... et devant lui Lazarine en larmes, et Herbert morne et pâle, Herbert se défendant, mais se défendant mal.... La mère trouvant dans son désespoir des cris bien autrement empreints de vérité qu'Herbert à qui elle avait crié : Assassin !

—Mais chasse-le donc ! répéta Lazarine, qu'il s'en aille flétri de cette demeure où il a fait verser tant de sang et de larmes....Ne comprends-tu pas quasi le fratricide y reste, c'est à la mère d'en sortir.

—Mon père ! mon père ! dit Herbert en joignant les mains, si par pitié pour moi, par respect pour cet enfant qui m'aimait et que j'aimais, ne prononcez pas sur ma tête une condamnation semblable....Il s'agit d'un malheur et non pas d'un crime....Rappelez-vous ce que je fus durant treize années pour votre fils....Souvenez-vous que pas une tache ne souille ma vie....J'ai respecté vos actes si durs qu'en pussent être pour moi les conséquences. Je me suis montré doux et respectueux, j'ai témoigné à cette femme des égards constants, j'ai chéri votre fils comme un véritable frère....Vous ne pouvez pas me croire coupable, non, vous ne le pouvez pas !

Assassin ! assassin ! répéta Lazarine.

Il y a plus de trois ans que ma femme m'a dit : " Herbert tuera Julien..." et Julien est mort ?....

—Mon père ! mon père, vous perdez à la fois la raison et le souvenir.... Rappelez-vous Madelonne, je jure devant celle qui est une sainte, devant son image qui me regarde que je suis innocent de la mort de Julien.

Lazarine s'approcha d'Ambroise, et crispa ses doigts rouges de sang de Julien sur la manche du fermier.

—Lui ou moi, dit-elle, choisis.

Le fermier la regarda, puis son regard se fixa sur Herbert.

—Va-t-en ! dit-il, va-t-en !

—Chassé, je suis chassé !

—Et maudit, reprit Lazarine, Ambroise, ce n'est pas assez de le chasser, tu dois le maudire comme Cain fut maudit....

Et le père étendant le bras répéta d'une voix sourde :

—Maudit ! maudit !

Un cri de désespoir s'échappa de la poitrine d'Herbert, qui repoussant des poings les valets stupéfaits se précipita dans l'escalier.

Sur la dernière marche il trouva Suzanne.

Elle revenait de l'église, paisible, souriante. En voyant Herbert son premier mouvement fut un mouvement de joie, mais elle s'aperçut vite de l'angoisse peinte sur son visage.

—Qu'avez-vous ? demanda-t-elle, qu'avez-vous ?....

—Suzanne, répondit Herbert avec égarement, Suzanne ne me touchez pas, je vous porterais malheur.... vous

ne savez pas, mon père me chasse.... Il y a du sang et un cadavre là haut?....

—Mais vous n'avez tué personne, Herbert, je le sais bien, moi! Vous me le diriez que je refuserais de vous croire! Revenez à vous, Herbert, mon ami, mon fiancé....

—Ah! fit Herbert, adieu les rêves, la joie, le mariage, on n'épouse pas un enfant maudit!

Et il reprit sa course affolée.

RAOUL DE NAVFRY.

(A continuer.)

LE LOUP-BLANC

PAR

PAUL FEVAL.

(Suite.)

XVII.

Visite matinale.



BIEN avant le jour, Jude Leker était sur pied. Il se leva sans bruit afin de ne point éveiller son maître qui dormait comme on dort à vingt-cinq ans après un long et fatigant voyage,

Quoique le crépuscule n'éclairât point encore la nuit des interminables corridors,

Jude y trouva son chemin sans tâtonner. Il était né au château et l'avait habité durant quarante années.

Laissant le grand escalier dont la double rampe desservait le premier étage, il gagna l'office et prit un couloir étroit qui conduisait aux communs.

Beaucoup de choses avaient changé dans les coutumes de la Tremlays, mais les logements des serviteurs avaient gardé leur disposition primitive. Sans cette circonstance, l'excellente mémoire de Jude ne lui eût point été d'un grand secours. Il compta trois portés

dans la galerie intérieure des communs et frappa à la quatrième.

Il est à croire que dame Goton Rehon, femme de charge du château, ne recevait point d'ordinaire ses visites à heure si indue. La bonne dame avait soixante ans, et à cet âge, les femmes de charge ne craignent que les voleurs.

Elle dormait où faisait la sourde oreille : Jude ne reçut point de réponse.

Il frappa de nouveau et plus fort.

—Béni Jésus, dit la voix enrouée de la vieille dame, le feu est-il au château?

—C'est moi, c'est Jude, murmura celui-ci en frappant toujours, Jude Leker!

Goton n'était point une femmelette. Elle prit un gourdin et s'en vint ouvrir, bien que son oreille, rendue paresseuse par l'âge, n'eût pas saisi une syllabe des paroles de Jude.

On y va! on y va! grommelait-elle; si ce sont les Loups, eh bien! je leur parlerai du vieux Treml, et ils ne toucheront pas un fétu dans la maison qui fut la sienne; si ce sont des esprits....

Elle fit un signe de croix et s'arrêta.

—Ouvrez donc! dit Jude.

—Si ce sont des esprits, continua la vieille, eh bien!....Bah! ils'auraient aussi bien passé par le trou de la serrure!

Elle ouvrit et mit son gourdin en travers.

—Qui vive? dit-elle.

—Chut! dame; silence au nom de Dieu!

—Qui vive? répéta l'intrépide vieille en levant son bâton.

Jude le saisit, entra, ferma la porte et répondit.

—Un homme dont il ne faut point répéter le nom sans nécessité dans la demeure de Treml.

—La demeure de Treml! répéta Goton, qui sentit tressauter son cœur à ce nom; merci, qui que vous soyez. Il y a vingt ans que je n'avais entendu donner son véritable nom à la maison qu'habite Hervé de Vaunoy.

Jude tendit sa main dans l'ombre; celle de Goton fit la moitié du chemin. Elle n'avait pas besoin de voir. Ce fut comme un salut mystérieux entre ces deux fidèles serviteurs.

—Mais qui donc es-tu, brave cœur,

demanda enfin la vieille femme, toi qui te souviens de Treml ?

Jude prononça son nom.

—Jude ! s'écria Goton oubliant toute prudence ; Jude Leker, l'écuyer de notre monsieur ! Oh ! que je te voie, mon homme, que je te voie !

Tremblante et empressée, elle courût à tâtons, cherchant son briquet et ne le trouvant point ; elle remua les cendres de son réchaud. Enfin sa résine s'alluma. Elle regarda Jude longtemps et comme en extase.

—Et lui, dit-elle, M. Nicolas, le reverrons-nous ?

—Mort, répondit Jude.

Goton se mit à genoux, joignit ses mains et récita un *De profundis*. De grosses larmes coulaient lentement le long de sa joue ridée. Quiconque l'aurait vue en ce moment se serait senti puissamment attendri, car rien n'émeut comme les larmes qui roulent sur un rude visage, et tel qui passe en souriant devant deux beaux yeux en pleurs pâlit et souffre quand il voit s'humecter la paupière d'un soldat.

Jude se tut tant que Goton pria. Il semblait qu'il voulut maintenant prolonger son incertitude et qu'il reculât, effrayé devant la révélation qu'il était venu chercher.

Lorsqu'il prit la parole, ce fut d'une voix altérée.

—Et le petit monsieur ? dit-il enfin avec effort.

—George Treml ? Vingt ans se sont écoulés depuis que je l'ai vu pour la dernière fois, le cher et noble enfant, sourire et me tendre ses petits bras dans son berceau.

—Mort ! mort aussi ! prononça Jude dont le robuste corps s'affaisa.

Il mit ses deux mains sur son visage ; sa poitrine se souleva en un sanglot.

—Je n'ai pas dit cela ! s'écria Goton ; non, je ne l'ai pas dit. Et Dieu me préserve de le croire ! Pourtant... Hélas ! Jude, mon ami, depuis vingt ans j'espère, et chaque année use mon espoir.

Jude attachait sur elle ses yeux fixes. Il ne comprenait point.

—Oui, reprit-elle, je voudrais espérer. Je me dis : Quelque jour je verrai revenir notre petit monsieur, grand et fort, la tête haute, la mine fière, l'épée au flanc. Hélas ! hélas ! il y a si longtemps que je me dit cela !

—Mais enfin, dame, que savez-vous sur le sort de George Treml ?

—Je sais... je ne sais rien, mon homme. Un soir,—approche ici, car il ne faut point dire cela tout haut,—un soir, il y a dix-neuf ans et cinq mois... ah ! j'ai compté, Hervé de Vaunoy revint tout pâle et l'œil hagard. Il nous dit que l'enfant s'était noyé dans l'étang de La Tremlays. On courut, on sonda le fond de l'eau, mais on ne trouva point le corps de Georges.

Jude écoutait, la poitrine haletante, l'œil grand ouvert.

—Et c'est sur cela, interrompit-il, que se fonde votre espoir ?

Te souvient-il d'un pauvre innocent de la forêt que l'on nommait le Monton blanc ?

—Je me souviens de Jean Blanc, dame.

—Pauvre créature ! Il aimait Treml.

—Mais Georges, Georges ! interrompit encore Jude.

—Eh bien ! mon homme, Jean Blanc racontait d'étranges choses dans la forêt. Il disait qu'Hervé de Vaunoy avait jeté à l'eau le petit monsieur de ses propres mains.

—Il disait cela ! s'écria Jude dont l'œil étincela.

Il disait cela, oui. Et quoiqu'il passât pour un pauvre fou, je crois qu'il disait vrai toutes les fois qu'il parlait de Treml. Mais ce n'est pas tout ; Jean Blanc ajoutait qu'il avait plongé au fond de l'étang et ramené M. Georges évanoui...

—Ah ! fit le bon écuyer avec un long soupir de bien-être.

—Puis, poursuivit Goton, il fut prit d'un de ses accès, et le pauvre enfant resta tout seul sur l'herbe. Et quand le Monton blanc revint il n'y avait plus d'enfant.

—Ah ! fit encore Jude.

—Et il y a vingt ans de cela, mon homme !

Jude demeura un instant comme atterré.

—Où est Jean Blanc ? dit-il ensuite ; je veux le voir.

Goton secoua lentement sa tête grise.

—Pauvre créature ! dit-elle encore ; il ne fait pas bon, pour un pauvre homme, affronter la colère d'un homme puissant, Hervé de Vaunoy apprit les bruits qui couraient dans la forêt. On tourmenta Mathieu Blanc et son fils

par rapport à l'impôt. Le vieillard mourut ; le fils disparut. Quelques-uns disent qu'il s'est fait Loup.

—J'ai déjà entendu prononcer ce mot. Quels sont ces gens, dame ?

—Ce sont des Bretons, mon homme, qui se défendent et qui se vengent. On leur a donné ce nom, parce que leur retraite avoisine la Fosse-aux-Loups. Chacun sait cela ; mais nul ne pourrait trouver l'issue par où l'on pénètre dans cette retraite. Eux-mêmes semblent prendre à tâche d'accréditer ce sobriquet qui fait peur aux poltrons. Leurs masques sont en peau de Loup ; il n'y a que leur chef qui porte un masque blanc.

—J'irai trouver les Loups, dit Jude.

La vieille dame réfléchit un instant.

—Ecoute, reprit-elle ensuite. Il est un homme dans la forêt qui pourrait te dire peut-être si Jean Blanc existe encore. Cet homme est un Breton, quoiqu'il feigne souvent de parler comme s'il avait le cœur d'un Français. Il me souvient qu'au temps où il vint s'établir de ce côté de la forêt, les sabotiers disaient que sa fille, qui était alors une enfant, avait tous les traits de la fille de Jean Blanc, le pauvre fou. Certains même affirmaient la reconnaître.

—Où trouver cet homme ?

—Sa loge est à cent pas de Notre-Dame-de-Mi-Forêt.

—Il se nomme ?

—Polo Rouan, le charbonnier.

Le jour commençait à poindre. La résine pâlisait aux premiers rayons du crépuscule.

—Au revoir et merci, dame, dit Jude. Je verrai Polo Rouan avant qu'il soit une heure.

Il serra la main de Goton et sortit.

—Que Dieu soit avec toi, mon homme ! murmura la vieille femme de charge en le suivant du regard pendant qu'il traversait les corridors ; il y avait longtemps que mon pauvre cœur n'avait ressenti pareille joie. Que Dieu soit avec toi, et puisse-tu ramener en ses domaines l'héritier de Trem !

Goton avait plus de désir que d'espérance, car elle secoua tristement la tête en prononçant ces dernières paroles.

XVIII.

Reves.

Lorsque Jude, après avoir traversé les longs corridors, revint à la chambre où il avait passé la nuit, le capitaine dormait encore. Son visage était calme et souriant. Jude le contempla un instant.

—C'est un loyal jeune homme, pensa-t-il ; ses traits hardis me rappellent le vieux Trem ! au temps où sa moustache était noire. Il est heureux, lui ! Oh ! que je donnerais de bon cœur tout mon sang pour voir M. George à sa place !

Jude reprit son grand manteau de voyage, pour cacher ses traits en cas de rencontre suspecte. Le jour était venu. Les premiers rayons du soleil levant se jouaient dans la soie des rideaux. Au moment où Jude ceignait son épée pour partir, Didier s'agita sur sa couche.

—Alix, murmura-t-il, ma sœur !...

—Voici dans la cour tous les serviteurs du château, se dit Jude ; j'aurai de la peine à passer inaperçu.

—Marie ! murmura encore Didier.

Jude le regarda en souriant.

—Bravo ! mon jeune maître, pensa-t-il ; ne réverez-vous point à quelque autre, maintenant ?

—Fleur-des-Genêts ! cria le capitaine, comme s'il eût voulu relever le défi.

En même temps il se dressa, éveillé, sur son séant.

—C'est toi, ami Jude ? reprit-il après avoir jeté ses regards tout autour de la chambre, comme s'il se fut attendu à voir un autre visage : je crois que je rêvais.

—Vous pouvez l'affirmer, monsieur, et joyeusement, répondit Jude.

L'œil de Didier s'arrêta par hasard sur les antiques rideaux que perçaient les rayons obliques du soleil. Son sourire, qui ne l'avait point abandonné, s'épanouit davantage.

—Les poètes ont bien raison, dit-il comme s'il se fût parlé à lui-même. de vanter les joies du retour au toit paternel. Moi, qui n'ai point de famille, je ressens ici comme un avant-goût de ce bonheur... Et tiens Jude, mon garçon, l'illusion s'accroît : il me semble qu'enfant j'ai vu jouer le soleil d'au-

tomme dans des rideaux de soie comme ceux-ci. Sentiment étrange, Jude ! enfant sans père, j'éprouve ici comme un ressouvenir lointain de baisers, de caresses et de douces paroles...

—Monsieur, interrompit le vieil écuyer, je vais prendre congé de vous, pour commencer ma tâche.

—Reste, Jude, quelques minutes, un instant, je t'en prie ! Mon cœur s'amollit au contact de pensées nouvelles. Je ne sais, Jude, mes yeux ont besoin de pleurer !

—Souffrez-vous donc ? dit celui-ci en s'approchant aussitôt.

Didier laissa tomber sa main dans celle du vieillard et renversa sa tête sur l'oreiller.

—Non, répondit-il, je ne souffre pas. Au contraire. Je ne voudrais point ne pas éprouver ce que j'éprouve : car cette angoisse inconnue est pleine de douceur. Qu'ils sont heureux, Jude, ceux qui ont de vrai souvenir !

—Ceux-là, répliqua l'écuyer avec tristesse, ne revoient parfois jamais la maison des ancêtres. Ce doit être une amère douleur, n'est-ce pas, que celle de l'enfant qui se souvient à demi et qui meurt avant d'avoir retrouvé la demeure de son père.

—Tu penses à Georges Trembl, mon pauvre Jude.

—Je pense à Georges Trembl, monsieur.

—Toujours ! Dieu t'aidera, mon garçon, car ton dévouement est œuvre chrétienne.... Allons ! voici un nuage qui couvre le soleil. Le charme s'évanouit. Je redeviens le capiraine Didier et je suis prêt à jurer maintenant que j'ai vu, enfant, plus de rideaux de bure que de tentures de soie. Va, mon garçon, je ne te retiens plus.

Didier, secouant un reste de langue rêveuse, avait sauté hors de son lit. Jude, avant de partir, jeta un regard dans la cour et reconnut maître Alain qui s'entretenait avec Lapierre.

—Il est bien tard, maintenant, dit-il, pour m'esquiver. Je vois là-bas un homme dont j'aurai de la peine à éviter les regards.

—Lequel ? demanda Didier en s'approchant de la fenêtre : Lapierre ?

—Je ne sais s'il a changé de nom, mais on l'appelait de mon temps maître Alain. C'est le plus vieux des deux.

—A la bonne heure ! Et c'est celui-là que tu nommais hier ton ennemi ?

—Celui-là même.

—Eh bien ! mon garçon, l'autre est le mieu.

—Un valet, votre ennemi ?

—Cela t'étonne ? Faut-il donc te répéter que je ne suis point gentilhomme ? Ce valet est le seul être au monde qui sache le secret de ma naissance. Il ne veut pas le dire et c'est son droit. Il prétend m'avoir autrefois servi de père.... Tu vois bien ceci ?

Didier, qui n'était pas encore vêtu, écarta sa chemise et montra par derrière, à la naissance de l'épaule, une cicatrice encore récente.

—C'est une blessure faite traîtreusement et par la main d'un misérable, dit Jude en fronçant le sourcil.

—Tu t'y connais, mon garçon. J'ai tout lieu de croire que le misérable est cet homme : mais, si je ne suis pas noble, je suis soldat, et ma main ne s'abaissera point volontiers jusqu'à lui.

—Moi, je suis un valet, dit Jude avec froideur ; prononcez un mot et je le châtie.

—Voilà que tu oublies George Trembl ! s'écria Didier en souriant. Sur mon honneur ! il y a de la fine fleur de chevalerie dans ces vieux cœurs bretons. Pensons à ton jeune monsieur, mon brave ami. Je ne sais pas ce que tu peux tenter pour son service, c'est ton secret, mais j'ai promis de t'aider et je t'aiderai. Descendons ensemble : M. de Vaunoy est un trop soumis et dévoué sujet de Sa Majesté pour que sa livrée ose regarder le plus près qu'il ne convient le serviteur d'un capitaine de la maréchaussée.

Jude mit son manteau sur sa figure et descendit avec le capitaine.

Alain et Lapierre étaient toujours dans la cour ; ils s'inclinèrent avec respect devant Didier, qui toucha négligemment son feutre.

—Qu'on selle le cheval de mon serviteur, dit-il.

Lapierre se hâta d'obéir. Le majordome resta.

—Mon camarade, dit-il à Jude, votre maladie exige-t-elle donc que vous ayez toujours le nez dans le manteau ? Les gens de la Tremblays n'ont point pu encore vous souhaiter la bienvenue.

—Que dit-on des Loups dans le pays,

maître ? demanda Didier pour éviter à Jude l'embarras de répondre.

— On dit que se sont de méchantes bêtes, monsieur le capitaine.... N'accepterez-vous pas un verre de cidre, mon camarade ?

— Que font les gens de la forêt ? demanda encore Didier.

— Monsieur le capitaine, répondit Alain de mauvaise grâce, il font du cercle, du charbon et des sabots.... Eh bien ! mon camarade, ajouta-t-il en exhibant son *vade-mecum*, c'est-à-dire sa bouteille de fer-blanc, aimez-vous mieux une goutte d'eau-de-vie ?

Maître Alain fut interrompu par Lapière, qui amenait le cheval de Jude. Celui-ci se mit aussitôt en selle. Dans le mouvement qu'il fit pour cela, son manteau s'écarta quelque peu. Le majordome, qui était aux aguets, put voir une partie de son visage.

— Du diable si je connais autre chose que cette figure-là ! grommela-t-il ; où donc l'ai-je vue ? Je me fais vieux !

— Tu me rejoindra ce soir à Rennes, mon garçon, s'écria Didier. En route maintenant et bonne chance !

Jude ne se fit point répéter cet ordre ; il piqua des deux et partit au galop.

Quand il eut franchi la porte de la cour, le capitaine se retourna vers les deux valets de Vaunoy.

— Vous êtes curieux, maître, dit-il à Alain ; c'est un fâcheux défaut et qui ne porte point bonheur. Quand à toi, ajouta-t-il en s'adressant à Lapière, prends garde !

Il s'éloigna. Les deux valets le suivirent des yeux.

— Prends garde ! répéta ironiquement Lapière ; que dites-vous de cela maître Alain ?

Maître Alain répondit :

— Le jeune coq chante haut ; on dirait qu'il se sent de race. Pour ce qui est de prendre garde, c'est toujours un bon conseil.

Didier avait pris, sans savoir, la direction du jardin. Il se trouva bientôt au milieu des hautes charmilles taillées à pic et formant l'inévitable et classique labyrinthe des jardins du XVIII^e siècle. De temps en temps, quelques statues de marbre blanc s'apercevaient à travers les branches qui se ressentaient déjà des approches de l'hiver.

Didier jetait sur tout cela un regard distrait ; involontairement, son esprit

était revenu aux pensées qui avaient préoccupé son réveil.

Comme il arrive souvent aux esprits vifs et poétiques, il lui suffit, pour ainsi dire, d'évoquer l'illusion pour qu'elle reparût. Ces grandes murailles de verdure devinrent pour lui de vieilles connaissances. Il se retrouva dans ces dédales, et, quoique leur artifice fût assez innocent pour que la chose pût sembler naturelle, il crut ou tâcha de croire que le souvenir était pour lui le fil d'Ariane.

— Voyons ! se disait-il d'un ton moitié enjoué, moitié sérieux ; voyons si je me trompe ! souviens ou si je divague ! ma mémoire, ou mon imagination me dit qu'au bout de cette allée, à droite, il y a un berceau, et dans ce berceau une statue de nymphe antique. Voyons !

Il prit sa course, impatient et inquiet ; car l'illusion avait grandi et il en était déjà à craindre une déception.

À quelques pas de l'endroit où la charmille faisait un coude, il s'arrêta et glissa son regard à travers les branches. Il devint pâle, mit la main sur son cœur et laissa échapper un cri. Berceau et statue étaient là devant ses yeux.

Seulement au cri qu'il poussa, la statue animée, nymphe vêtue de blanc, tressaillit vivement et se retourna.

PAUL FÉVAL.

(A continuer.)

Cortège d'un Libre-Penseur.

M. Esquiros, enterré civilement, avait eu dans sa vie une époque où il ne songeait guère qu'un cortège d'hommes hostiles à toute idée religieuse l'accompagnerait à sa dernière demeure.

Il écrivait alors :

Lorsque dans le cercueil il me faudra descendre,
Sous vos froids monuments n'écrasez pas ma cendre,
Surtout n'y gravez pas mon nom !

Qu'importe quel mortel a passé sur la terre,
Pourvu que le chrétien, par la croix solitaire,
Y reconnaisse un compagnon !

Cette croix, que le poète, alors chrétien, demandait avec une si touchante humilité, n'abritera point la dépouille mortelle d'Esquiros. On l'a arrachée du fronton de son char funèbre, et elle n'a point figuré en tête du cortège qui le conduisait à sa dernière demeure !

FORESTIERS

ET

VOYAGEURS.

CHAPITRE II

Histoire de Père Michel.

(Suite.)

§ 13 — Le noyex et l'hôte à Valiquet.



ous avons donc quitté Québec pour *les pays d'en haut*, comme je vous l'ai dit, reprit le Père Michel.

Dans ce temps là, il n'y avait sur le fleuve que des goëlettes, des bateaux plats et des canots qui voyageaient entre Québec et Montréal ; souvent les bâtiments à voiles mettaient deux semaines, quelque-fois trois, à monter à Montréal : le voyage le plus prompt était celui qu'on faisait en canot d'écorce lége. Je crois vous avoir dit que nos canots à nous, cette fois là, étaient chargés : or avec un *maître-canot* chargé et bien monté on fait, *l'un portant l'autre*, six lieues par jour en remontant les rivières et environ le double en descendant, les portages compris.

Je vais tâcher, dans ce récit de mon voyage, de vous faire connaître comment on raccourcit le temps de ces longs parcours. Et tout d'abord, au départ, c'était la coutume des voyageurs, avant d'atteindre le point de la grande rivière des Outaouais où cessaient les établissements, de profiter de leur reste pour aller tous les soirs, à tour de rôle, aux maisons d'habitants voisines de l'endroit où l'on s'arrêtait ; on y buvait du lait, on y chantait des chansons, on on y dansait quelquefois et, quand il commençait à se faire un peu tard, on allait rejoindre les compagnons

laissés à la garde des canots et des marchandises. Alors on s'étendait sur le rivage, à la belle étoile, autour d'un bon feu quand il faisait beau temps, du mieux possible à l'abri des canots mis sur le côté quand il faisait mauvais temps, pour dormir ainsi jusqu'à deux heures du matin, temps du réveil et des préparatifs du départ chaque jour du voyage. Et figurez-vous que ce voyage de canots chargés durait environ trois mois, sans interruptions de repos que celles que nous donnait quelquefois une tempête sur les lacs.

Enfin je faisais route à ce métier au temps dont je vous parle, et le dixième jour nous étions le soir à camper aux Ecores, sur la Rivière-des-Prairies. C'est là que j'ai entendu raconter à un vieux voyageur les deux histoires que je vais vous répéter maintenant ; remarquez bien que nous étions alors, nous autres, assis en rond autour d'un feu de campement dans le voisinage de l'endroit où les choses s'étaient passées.

Vous savez qu'aux Ecores il y a un rapide qu'on appelle le *Sault au Récollet* ; ce nom lui a été donné parceque, dame, je vous parle là d'une chose qui est arrivée dans *les commencements du pays*, parce qu'un Récollet missionnaire s'est noyé dans ce rapide (*).

Le missionnaire descendait des Hurons avec les sauvages ; parmi lesquels il y avait un vilain *gas* qui s'opposait à la prédication de l'Évangile au sein de sa nation ; mais il avait eu le soin de cacher ses projets. Choissant un moment favorable à l'accomplissement de ses desseins le satané monstre noya le missionnaire dans le rapide.

On n'a jamais pu savoir au juste de quelle manière il s'y est pris ; mais voici ce qui arriva quelques années plus tard.

Un canot, monté par des voyageurs, descendait la Rivière-des-Prairies ; on était campé le soir au pied du rapide ; Il faisait noir comme chez le loup. En se promenant autour du *campement*, les hommes virent la lumière d'un feu sur la pointe voisine, à quelques arpents

(*) Le Père Nicolas Viel, noyé en 1625, avec un jeune néophyte. D'après les rapports des sauvages trois hurons auraient pris part au double assassinat du Père et de son jeune compagnon ; mais jamais on n'a pu savoir exactement ce qui s'est passé dans cette circonstance.

seulement de leur canot.—Tiens, se dirent-ils, il y a des voyageurs arrêtés là, comme nous ici, il faut aller les voir.

Trois hommes de la troupe partirent pour aller à la pointe en question, où ils arrivèrent bientôt, guidés par la lumière du feu.

Il n'y avait là ni canot, ni voyageurs ; mais il y avait réellement un feu et, auprès du feu un sauvage en *brayel*, assis par terre, les coudes sur les cuisses et la tête dans les mains.

Le sauvage ne bougea pas à leur arrivée : nos gens regardèrent avec de grands yeux ce singulier personnage et, comme ils s'approchaient pour le considérer de plus près, ils s'aperçurent que sa chevelure et ses membres dégouttaient d'eau.

Étonnés de l'étrange impassibilité de cet homme dans cette situation, au moment où quelqu'un venait à lui, ils s'approchèrent encore, en l'interpellant ; mais le sauvage demeura dans la même position et ne répondit pas.

Examinant alors avec plus d'attention et à toucher presque, à la lueur du feu, ils virent, avec un redoublement de surprise, que cette eau qui dégouttait sans cesse du sauvage ne mouillait pas le sable et ne donnait pas de vapeur.

Les trois gaillards n'étaient pas faciles à effrayer, mais ils eurent *souleur* ; ce qui ne les empêcha pas, cependant, de prendre le temps de se bien convaincre de tout ce qu'ils voyaient, mais sans oser toucher au sauvage. En passant et repassant autour du feu, ils remarquèrent encore que cette flamme ne donnait point de chaleur : ils jetèrent une écorce dans le brasier, et l'écorce demeura intacte.

Ils allaient se retirer, lorsque l'un d'eux dit aux autres.—Si nous racontons ce que nous avons vu à nos compagnons, ils vont rire de nous et dire que nous avons eu peur. Or, passer pour *peureux* parmi les voyageurs, c'est le dernier des métiers.

Comme il ne leur était pas possible de ne pas raconter cette aventure, ils se décidèrent à emporter un des tisons de ce bûcher diabolique, qui donnait flamme et lumière sans brûler, afin d'offrir à leurs camarades une preuve de la vérité de leur récit.

Vous pouvez vous imaginer de la surprise des voyageurs à ce récit extra-

ordinaire, tous étaient à examiner ce tison, se le passant de main en main et mettant les doigts sur la partie en apparence encore ardente, lorsqu'un bruit de *chasse-galerie* et un *Sacakoua* (*) épouvantable se firent entendre. Au même instant, un énorme chat noir fit, d'une course furibonde, poussant des miaulements affroyables, deux ou trois fois le tour du groupe des voyageurs : puis, sautant sur leur canot renversé sur ses *pinces*, il en mordait le bord avec rage et en déchirait l'écorce avec ses griffes.

—Il va mettre notre canot en pièces, dit le guide à celui qui tenait le morceau de bois en ce moment, jette lui son tison !

Le tison fut lancé au loin ; le chat noir se précipita dessus, le saisit dans sa gueule, darda des regards de feu vers les voyageurs et tout disparut.

Ce sauvage, qu'on a revu plusieurs fois depuis cette première apparition, tantôt d'un côté tantôt de l'autre du *Sault-au-Récollet*, quelquefois sur les îles voisines, c'est *Le Noyeux* du Père Récollet. On suppose que le diable s'est emparé du meurtrier, au moment où il se faisait sécher, après avoir traîné dans l'eau le pauvre missionnaire, et que lui et son feu ont été changés en *loups-garous*.

La seconde histoire que j'ai apprise au campement des Ecores n'est pas si vieille que la première, puisqu'elle ne date que des premières années des anglais dans le pays.

Dans ce temps là donc et dans cette même paroisse des Ecores, un pendu avait été mis dans une cage de fer et accroché à un poteau sur le chemin-du-Roi. Il paraît que c'était la façon des anglais, dans ce temps là, de mettre les pendus en cage, et vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de la cage de la pointe-Lévis (*).

Un habitant de la paroisse, nommé Valiquet, avait fait baptiser un bon matin, et il donnait le soir un repas à ses amis ; en revenant de faire ses invitations, il avait à passer devant la cage du pendu. Valiquet avait avec lui, dans sa *cariote*, un de ses voisins qui lui dit, en apercevant de loin la cage :

(*) *Sacakoua* est un mot sauvage qui veut dire grand tapage, orgie infernale.

(**) Voir le volume de 1862 des *Soirées Canadiennes*.

—Sais-tu que j'ai toujours soulevé quand je passe devant cet objet ; on devrait bien ne pas nous mettre des choses comme ça sur les chemins passants.

—Moi, répondit Valiquet, je m'en moque pas mal, et tu vas voir comme j'en ai peur de ton squelette.

Là-dessus il fait augmenter le train de son cheval et serre la clôture de près, attendu qu'on était aux premières neiges, pour passer près de la cage qui pendait au-dessus de cette clôture.

Arrivé en face du pendu, il lui cingle un coup de fouet, en lui disant ;

—“ Je t'invite à venir souper avec moi ce soir ! ”

—Ce n'est pas bien ce que tu as fait là, Valiquet, lui dit son voisin. Ces restes ont appartenu à un grand scélérat, c'est vrai ; mais il a subi son châtiment devant les hommes, et si son repentir a été sincère, c'est peut-être un saint dans le Ciel aujourd'hui !

Ces réflexions touchèrent Valiquet ; mais la chose était faite et le mieux pour lui, pensa-t-il probablement, était de tâcher de l'oublier.

Tout le monde était à table chez Valiquet le soir et la compagnie était en train de s'amuser : on en était même rendu à chanter des chansons après le gros du repas couru, lorsqu'on entendit frapper trois coups à la porte, laquelle s'ouvrit d'elle-même au troisième coup pour laisser entrer le pendu. Il tenait sous son bras gauche sa cage de fer, qu'il alla déposer dans un coin de la chambre ; puis, s'avançant un peu, il dit au maître de la maison :

—Je te prie de m'excuser si je suis venu un peu tard ; mais les morts n'ont point grand appétit, ils ont plus besoin de respect que de nourriture, et il est toujours temps d'en profiter ?

Vous pouvez penser si la compagnie en eût une venette : les femmes se trouvaient mal, les enfants se sauvaient et les plus hardis n'osaient pas regarder devant eux. Aux chansons et aux rires avait succédé un silence de mort. Enfin Valiquet, qui au fond était brave comme l'épée du Roi, comprit que s'il y avait quelque chose à faire c'était à lui à l'entreprendre : il se leva donc, malgré la faiblesse de ses jambes, et dit à son invité :

—Je vous ai insulté bien mal à propos, je le confesse et vous en demande

pardon. Si un service, un libéra ou d'autres prières peuvent vous être utiles, je m'offre à vous les faire dire ; mais, je vous en prie, retirez-vous !

—Il ne m'est pas permis, répondit le cadavre, de te laisser savoir des secours que tu m'offres. Quand à me retirer, je ne le ferai qu'à une condition, pour ne pas rester en dette de politesse avec toi qui m'as invité à souper ce soir, la condition de me permettre de venir demain soir, au coup du minuit, danser au pied de mon poteau.

—Je le promets, dit Valiquet.

Le pendu reprit alors sa cage de fer sous son bras, passa la porte, qui s'ouvrit d'elle-même devant lui, et disparut.

La réjouissance était finie ! On alla donner quelques explications à la nouvelle accouchée qui, de sa chambre, n'avait rien vu, mais qui avait entendu les cris d'effroi et ne pouvaient en comprendre la cause, non plus que la raison du morne silence qui avait suivi ; puis on se mit à réciter le Rosaire qu'on fit suivre du *De Profundis*.

Mais, pour Valiquet, le pire n'était pas fait. On tint conseil une partie de la nuit. Bien des avis furent ouverts et rejetés ; parce que tous ces avis allaient à empêcher la visite du coup de minuit, et que Valiquet, fier de sa parole, répondait toujours :

Enfin, la femme de Valiquet, qui n'avait point donné de conseils jusquelà, dit à son mari.

—Je ne sais pas ce que je sens ; mais il me semble que je n'ai pas peur du mort moi, et qu'il ne nous arrivera rien de mal dans cette affaire ; n'avons-nous pas ici un cher innocent, un ange pour nous protéger ? Valiquet, tu as fait une mauvaise action, ainsi tu iras rendre ta visite au pendu pour ta punition ; mais tu iras avec le petit dans les bras. Du reste, demain matin il faut que tu ailles consulter M. le Curé, et puis faire plus que cela encore, tu me comprends !... Avec ça, ajouta la bonne chrétienne de femme, on peut dormir en paix.

Valiquet suivit de point en point les sages avis de son excellente femme et, le soir à minuit, il alla au rendez-vous, portant le nouveau baptisé dans ses bras et accompagné de ses voisins qui récitaient le chapelet.

—Tu n'est pas généreux, lui dit le pendu dès que son insulteur fut en face

de lui, tu n'est pas généreux ! Hier soir, je m'ê suis débarrassé de ma cage afin de pouvoir m'asseoir à ta table, et toi, cette nuit, tu viens chargé d'un fardeau afin de ne pas danser avec moi ; j'avais pourtant une belle ronde à te proposer, la mesure se bat à coups de fouet. C'est égal, tu auras toujours appris à *respecter les morts* : tu peux t'en retourner.

Personne, comme on le pense bien, ne se fit prier pour quitter l'endroit : Valiquet prit congé de son *Hôte* en se promettant bien de ne pas lui faire de nouvelle invitation. (*)

J. C. TACHÉ.

(A continuer.)

(*) Feu M. Jacques Viger à parle de cette tradition, à propos du fait historique qui lui à donne lieu. M. Viger, dans ses notes sur *l'Archéologie religieuse*, dit à l'article consacré à la paroisse de St. Vincent-de-Paul. " Le 9 mars 1761, un français " du nom de Saint Paul commit un crime horrible " dans la maison de Charles Bellanger, de la côte " Saint-François. Après avoir enlevé tout l'argent, " donna la mort à Bellanger, à sa femme et à deux " enfants. Puis, pour mieux couvrir son crime et " ensevelir sous les ruines jusqu'à sa dernière trace, " il mit le feu à la maison.

" La Providence se chargea de révéler son forfait. " Le grenier, qui était rempli de blé, s'affaissa de " bonne heure sous l'action des flammes, et les " cadavres, recouverts par le blé, échappèrent à la " destruction. Ils servirent à constater le crime : les " soupçons tombèrent sur Saint-Paul, qu'on avait " vu dans ces parages. Saisi par la justice, il finit " bientôt par tout avouer, et il raconta lui-même " les horribles détails de ce drame sanglant.

" Condamné à la potence, il fut exécuté dans la " ville de Montréal ; mais la sentence portait que " son cadavre serait encerclé et suspendu jusqu'à " sa totale destruction sur les lieux mêmes, théâtre " de son forfait. Ce ne fut qu'un an après qu'un " habitant, fatigué de ce hideux spectacle, détacha " ces restes décharnés et les ensevelit, près de " là, sous un monceau de pierres.

" C'est ce fait mémorable, dont le souvenir est " encore vivant dans le pays, que l'on raconte au- " jourd'hui avec des circonstances qui tiennent du " merveilleux et qui reposent sur la tradition popu- " laire."

Histoire.

ELOGE HISTORIQUE

DE LA

SŒUR MARGUERITE BOURGEOIS

*Fondatrice de la Congrégation Ville-Marie,
en Canada,*

PAR

L'Abbé Sausseret.

(Suite et Fin.)



Une nouvelle Supérieure, la sœur du Saint-Esprit, ayant écrit à M. Tronson, et pour lui faire part de son élection et pour le remercier des peines qu'il avait prises au sujet des règles, M. Tronson lui répondait le 30 mars 1699 : " J'ai reçu votre lettre du " mois d'octobre qui m'ap- " prend que Monseigneur de Québec " vous a fait faire des vœux simples et " vous a donné des règles que vous " avez reçues avec plaisir, et dont vous " êtes toutes bien contentes ; et vous " me mandez que je n'y ai pas peu " contribué. J'en suis bien aise pour " l'amour de vous, et je loue Dieu de " ce qu'il s'est bien voulu servir de " moi pour rendre ce bon office à votre " communauté, que j'aime et que j'es- " time.

" Si je n'écrivis pas l'année dernière " à aucune de vous, ce n'est pas faute " de bonne volonté. Il fallait que je " fusse incommodé dans ce temps-là, " comme je le suis toujours et souvent " à ne pouvoir écrire. Je manque, " malgré moi, à faire des réponses, ce " qui me mortifie aussi bien que ceux " qui les attendent. Mais il faut tâ- " cher de faire un bon usage de ces pri- " vations par une soumission parfaite à " la Providence. Je salue la sœur Bour- " geois et me recommande bien à vos " prières, aux siennes et à celles de " toute la communauté." (1)

(1) Lettre à la supérieure de la Congrégation, du 30 mars 1699.

Les événements nous ont amenés aux dernières années de la sœur Bourgeois. Elle semblait avoir accompli les desseins de Dieu sur elle en fondant l'institut de la Congrégation. Sa communauté était formée et en pleine vigueur; une maison convenable avait été construite, diverses missions étaient établies, les règles venaient d'être solennellement approuvées et acceptées. Il semble qu'il ne manquait plus rien à cette œuvre, et que sa fondatrice n'avait plus qu'à aller recevoir cette *couronne de justice* que l'apôtre, arrivé aussi à la fin de sa course, entrevoyait et espérait comme la récompense de sa foi et de ses travaux pour la gloire de Dieu (2).

Mais, comme le Saint-Esprit avait inspiré à ce même saint Paul d'écrire, avant de mourir, ce qu'il avait fait pour Jésus-Christ son maître, ainsi inspira-t-il à notre admirable sœur d'écrire pour l'édification de sa communauté et pour l'avantage des âmes pieuses qui les liraient, les grâces singulières dont l'avait prévenue dès son enfance pour l'appeler à la perfection, toutes les circonstances de sa vocation pour le Canada, la manière dont elle connut M. de Maisonneuve; son premier voyage à Paris et de là à Montréal, le commencement de ses écoles, son second voyage en France, et la bénédiction que Dieu répandit sur toutes les démarches qu'elle fit pour s'associer ses premières compagnes; la manière dont elle vivait à Ville-Marie: son troisième voyage en France et, en un mot, à peu près tout ce que nous avons dit d'elle; car elle a été à elle-même sa première historienne, non par vanité, mais, comme elle le dit elle-même, pour la *pure gloire de Dieu*.

Les écrits qu'elle composait ainsi à la fin de sa course et dans ses deux dernières années étaient, en outre, comme le testament spirituel qu'elle se hâtait de laisser à ses filles, afin de leur léguer son esprit.

Ses écrits autographes n'étaient donc pas seulement le récit de sa vie, mais encore un cours d'instructions et de leçons pour ses compagnes. Rien de plus beau non plus, rien de plus touchant que les prières qu'elle y adresse à Dieu et à la Sainte-Vierge pour sa communauté. Quelle admirable hu-

milité! quel détachement héroïque! quelle confiance en Dieu! Tout serait à citer si l'on citait tout ce qui le mérite.

Mais la mort, qui est la fin de toute chair en ce monde, approchait pour la sœur Bourgeois. A l'âge de 79 ans, elle eut une grande maladie qui lui donna d'abord l'espoir de voir bientôt la fin de son exil en ce monde. Mais elle guérit par l'effet des prières ferventes que ses filles avaient faites pour obtenir de Dieu qu'elle leur fût encore conservée.

Cependant cette guérison ne fut pas de longue durée.

La nuit qui précéda le 1er janvier 1700, une des sœurs de la communauté, la maîtresse des novices, malade à l'infirmerie et qui déjà avait reçu les derniers sacrements, éprouva une violente crise qu'on regarda comme l'annonce de sa mort prochaine. Effrayées du danger, les sœurs qui la veillaient coururent de toutes parts dans la communauté pour annoncer aux autres cette triste nouvelle et les inviter à assister aux prières qu'on allait faire pour la mourante.

Lorsque la sœur Bourgeois apprit que la sœur Saint-Ange (c'était le nom de la malade) était à l'extrémité, elle poussa un grand soupir qu'elle accompagna d'une courte, mais fervente prière. "Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, que ne me prenez-vous, moi qui suis inutile à tout dans cette maison plus tôt que cette pauvre sœur qui peut encore y rendre de grands services!"

Dieu l'exauça à l'heure même; car la malade commença à se trouver mieux dès ce moment, et fut bientôt tout-à-fait hors de danger; tandis que sur le soir du même jour, la sœur Bourgeois, auparavant pleine de santé malgré son grand âge, se sentit atteinte d'une forte fièvre, accompagnée de douleurs très-aiguës qui ne lui laissèrent presque aucun relâche, les douze jours qu'elle vécut encore.

Elle fut pendant ces douze jours ce qu'elle avait toujours été.

Au milieu des vives douleurs qu'elle éprouvait et qui arrachaient quelquefois à la nature accablée des cris involontaires, on ne l'entendit jamais ni murmurer ni se plaindre. Elle recevait sans réplique tout ce qu'il plaisait au médecin de lui ordonner ou aux sœurs qui la servaient de lui présenter pour

(2) II Tim., IV, 8.

son soulagement, malgré la réugnance qu'elle éprouvait pour ces sortes de remèdes, et l'expérience qu'elle avait qu'ils ne servaient qu'à la faire souffrir de plus en plus. C'était ce qu'elle désirait avec ardeur, car, dans sa maladie même, elle cherchait à augmenter ses douleurs par des positions gênantes. L'infirmière ayant remarqué cette industrie de sa mortification, elle en reprit la sainte malade, et alors la mortification céda à l'obéissance ou plutôt, au lieu de mortifier son corps, elle mortifia sa volonté. Semblable au saint homme Job, elle bénissait continuellement le Seigneur. C'était surtout dans ses crises que les transports de son amour pour Dieu éclataient par des aspirations en forme de cantiques de louanges. Elle en chantait souvent elle-même et invitait les sœurs qui étaient auprès d'elle à chanter ceux qu'elle leur suggérait comme les plus propres à entretenir dans son cœur le goût de la céleste patrie et les désirs les plus ardents d'y arriver bientôt. Jusqu'au dernier moment elle s'occupa des intérêts matériels et spirituels de sa chère communauté. Enfin, pendant les douze jours que dura sa dernière maladie, elle ne cessa de faire admirer sa mortification, son obéissance, sa soumission aux volontés de Dieu et le désir ardent qu'elle éprouvait de se réunir à lui.

Ce fut dans ces sentiments qu'elle reçut les derniers sacrements. et qu'enfin, le douzième jour, étant tombée le matin dans une douce agonie qui dura trois heures, et ayant les mains modestement croisées sur sa poitrine, elle rendit paisiblement son âme à Dieu, le 12 janvier 1700, la quarante-septième année depuis son arrivée à Villemarie, et de son âge la quatre-vingt-tième.

Elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir que son visage, jusqu'alors extraordinairement altéré par l'excès des souffrances de cette dernière maladie et par ses austérités habituelles, brilla tout-à-coup d'un éclat qu'on prit avec raison pour un indice de la gloire dont son âme jouissait déjà dans le ciel.

Le corps ayant été ensuite exposé dans l'église des sœurs, on y vit un concours considérable de personnes de toute condition de la ville et de la campagne. Chacun témoignait le plus

vif empressement pour avoir de ses reliques ou quelque chose qui lui eût appartenu ou au moins pour faire toucher à son corps des chapelets, des médailles ou d'autres semblables objets de dévotion.

L'inhumation de ce saint corps donna lieu, entre le Séminaire et la Congrégation, à une contestation qui prouve au plus haut point la vénération dont la défunte était l'objet. La Congrégation et le Séminaire disputaient à qui aurait le dépôt d'une si précieuse dépouille, et l'autorité concilia tout en prononçant que le corps serait enterré dans l'église paroissiale de Villemarie qui était desservie par les Sulpiciens, et que le cœur serait placé dans l'église de la Congrégation.

En conséquence, le lendemain, 13 janvier, les obsèques furent célébrées à la paroisse. Il y eut un concours dont on n'avait point vu jusqu'alors d'exemple à Villemarie, tant pour l'affluence des fidèles que pour les sentiments d'estime et de vénération que tout le monde témoignait à l'égard de la défunte.

Le gouverneur général du Canada, le gouverneur général de Villemarie et toutes les autres personnes de mérite et de distinction se firent un devoir d'honorer les obsèques de leur présence. Tout le clergé et tous les religieux de la ville et des environs se trouvèrent aussi réunis ce jour-là dans l'église paroissiale. Jamais on n'y avait vu un si grand nombre de prêtres. M. Dollier de Casson, grand vicaire du diocèse et supérieur du séminaire, qui était alors âgé de quatre-vingts ans, et qui avait eu des rapports si intimes avec la sœur Bourgeois et l'avait toujours honorée comme l'un des plus rares présents que la bonté divine eut faits au Canada, prononça lui-même l'oraison funèbre de la défunte. Il s'étendit sur les vertus qu'elle avait fait paraître dans sa vie admirable, exhorta les sœurs de la Congrégation à la faire revivre chacune en particulier et toutes ensemble dans leur communauté.

Enfin, la sœur Bourgeois qui, comme nous l'avons dit, était née à Troyes, en 1620, sous l'épiscopat de Monseigneur René de Breslay, évêque de cette ville fut, par une remarquable coïncidence, enterrée à Villemarie le 13 janvier 1700, sous la présidence de M. René de Breslay, prêtre du séminaire, petit-

neveu du précédent, et qui était alors chargé, à Villemarie, des fonctions curiales.

Disons, en terminant, qu'un ecclésiastique distingué du pays, écrivant ce jour-là même les circonstances de cette touchante cérémonie à l'un de ses amis de France, lui disait : " Il n'y a jamais eu tant de prêtres ni tant de religieux dans l'église de Montréal qu'il en est venu ce matin aux obsèques de la sœur Bourgeois. Le concours du peuple a été extraordinaire ; et si les saints se canonisaient comme autrefois, on dirait demain la messe de sainte Marguerite du Canada."

ESQUISSE HISTORIQUE

sur

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

BIENS DES JESUITES.

Monsieur le Rédacteur,



A Presse de Québec ayant agité tout dernièrement la question des biens des Jésuites, et un journal de Montréal l'ayant, à ma connaissance, représentée sous un faux jour, j'ai consulté avec empressement et avec beaucoup de satisfaction un travail écrit en 1833 par un homme compétent, et laissé entre mes mains avec plusieurs manuscrits importants.

L'abbé F. BONIN, qui s'est éteint humblement sous mon toit en 1870, traite cette question, née de la mort du dernier Jésuite en Canada, au point de vue des principes nombreux qu'elle soulève ; il la traite avec calme et dignité.

Aimant son Dieu et son pays, le savant abbé s'est armé du double flambeau de l'histoire et de la science pour se guider dans cette étude profonde.

Sous les circonstances actuelles je crois opportune la publication de ce travail consciencieux. En vous rendant à ma prière, cher Monsieur, vous

contribuerez à faire vénérer la mémoire d'un savant dont la modestie excessive le déroba constamment à l'attention publique, tout en offrant à vos nombreux lecteurs l'occasion d'acquérir des notions exactes sur une question qui pousse certains ennemis à invoquer la *prescription* comme dernier argument.

Avec les sentiments de la plus haute considération, croyez-moi,

Cher Monsieur,

Votre très humble et reconnaissant,

Dr. LÉONARD A. FORTIER

Ste. Scholastique, 26 décembre 1878.

I.

Introduction.

Ce fut le 21 juillet 1773, que Clément XIV, pour des raisons solides, je crois, déclara éteint l'Ordre des Jésuites, ordre précieux par lequel l'Évangile fut porté à la Chine, au Japon, en Afrique, en Amérique où il civilisa des sauvages et les mit en un corps si bien organisé que leurs ennemis même n'ont pu s'empêcher de le louer et admirer.

Ceux de cet Ordre établis parmi nous continuèrent à vivre en communauté après la déclaration de cette extinction, mais sans pouvoir se recruter. Le dernier fut le Rév. P. Jean Joseph Casot, mort le 16 mars 1800. A son décès le gouvernement s'empara des biens de ces religieux.

Diverses opinions ont été émises, depuis, sur ces Biens. Selon quelques-uns la Couronne a eu droit de prendre en mains ces biens, comme vacants et délaissés ; selon d'autres, la propriété de ces biens est à la province, et c'est ce que prétendent les représentants du pays qui, depuis quelques années surtout, veulent en avoir la disposition pour l'encouragement de l'Éducation, ces biens, disent-ils, ayant été donnés aux Jésuites pour cette fin.

D'autres personnes soutiennent que ces biens appartiennent au clergé du Canada, et que c'est à l'Évêque de constituer des ecclésiastiques pour employer autant que possible ces biens à l'avantage de la religion et de l'Éducation, comme faisait les Jésuites.

Les premiers sentiments me paraissent n'en faire qu'un dans le

fond ; car, que ces biens soient à la Couronne ou à la province, de part et d'autre on convient qu'ils doivent être employés à l'avantage de l'Education. Ainsi toute la question se réduit à savoir si ces biens doivent être laissés à la disposition de la puissance civile ou à celle de la puissance ecclésiastique du Canada.

Je vais poser des principes incontestables, j'entrerai une suite de raisonnements qui serviront, peut-être, à éclaircir la matière et à faire voir pour lequel des deux sentiments on doit se prononcer.

II

Principe fondamental de la question.

Le monde est gouverné par deux puissances, la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

La première a pour objet de diriger principalement les hommes au salut ou au bonheur éternel du ciel ; la seconde, de diriger ces mêmes hommes principalement au salut temporel ou au bonheur de la terre. C'est cet objet distinct qui fait la distinction des deux puissances.

Le baptême rend sujet de la puissance spirituelle, la naturalisation rend sujet de la puissance temporelle.

Les personnes qui composent une société sont ou des individus, ou des êtres moraux, qui partout sont regardés par les lois comme des individus. Ces derniers sont ce qu'on nomme *Corps, Communauté, Corporation*.

Un individu, comme on vient de le dire, devient membre de l'Eglise par le baptême, et de l'Etat par naissance ou par naturalisation ; mais un être moral, c'est-à-dire une réunion de plusieurs individus vivant ensemble sous une certaine règle, ne peut devenir membre d'une société quelconque que par la permission du chef ou des chefs de cette société. Car de même qu'il faut un ordre ou un *fiat* de la puissance créatrice pour donner l'existence à Pierre, Paul, André, ainsi il en faut un de la puissance souveraine de la société pour que Pierre, Paul, André existent ensemble comme un être moral, ayant comme tel des droits particuliers à la manière d'un individu.

III.

Origine des Communautés ; deux espèces différentes.

Les individus qui composent l'une et l'autre société sont mortels ; ainsi leurs biens et ce qu'ils font, passent à leurs héritiers ou meurent avec eux, ou se dissipent après leur décès. Cependant il est de l'intérêt des deux sociétés qu'elles aient, chacune, des membres en quelque sorte immortels, dont les biens, l'esprit, les desseins et les entreprises soient toujours subsistans pour l'avantage commun de la société. De là l'origine des *êtres moraux* ou *communautés* chez tous les peuples anciens et modernes. Et comme il y a une société religieuse et une société civile, chez tous les peuples, aussi il y a eu et il y a des communautés religieuses et des communautés civiles ou laïques.

Les communautés étant de petits états dans le grand Etat ou la société, elles en suivait la nature. Ainsi, ce qui fait la distinction des deux puissances, fait aussi la distinction des communautés. Une communauté est religieuse, quand elle a pour objet principal le bien spirituel des hommes, et elle est civile ou laïque, quand elle a pour objet principal le bien temporel des hommes.

Un individu a besoin de biens pour lui et pour les siens. De même une communauté ou être moral, pour subsister et être utile au public, doit nécessairement posséder des biens, qui, comme elle, doivent être stables, immuables, immortels.

Comme les biens sont pour les personnes, ils en suivent la qualité selon cet axiôme : *L'accessoire suit le principal*. Donc les biens possédés par une communauté religieuse, dont le but est de travailler pour la religion et pour Dieu, sont sacrées, puisque c'est à Dieu qu'ils sont donnés, et pour procurer sa gloire ; et les biens possédés par une communauté laïque, dont le but est de travailler à l'avantage temporel du public, sont profanes, puisqu'ils sont donnés à la société civile et destinés à son utilité. C'est ainsi qu'ont pensé même les payens, guidés par les lumières de la saine raison.

Puisque les biens des communautés sont donnés ou à la société spirituelle,

ou à la société civile, selon que ces communautés ont pour objet ou le bien spirituel, ou le bien temporel, il s'en suit que les membres de toute communauté ne sont et ne peuvent qu'être administrateurs des biens mis en leurs mains par les fondateurs ou acquis ensuite par eux-mêmes pour la même fin. De là suit que la puissance spirituelle a un droit incontestable de veiller à ce que les membres d'une corporation religieuse exécutent ponctuellement les volontés des fondateurs, n'anéantissent point les biens qu'on leur a donnés et ne les emploient qu'à leur destination. Par la même raison c'est à la puissance temporelle de veiller à ce que les membres d'une corporation laïque exécutent soigneusement les volontés des fondateurs, ne dissipent point les biens qu'on leur a donnés et ne les fassent servir qu'à leur destination.

IV.

Comment se forment les Communautés.

Pour mieux comprendre ceci, l'on doit bien faire attention que ce sont les fondateurs, qui, en donnant leurs biens à une corporation pour l'avantage de l'Eglise ou de l'Etat, règlent de concert avec l'Eglise et avec l'Etat, si la fondation est pieuse, et avec l'Etat seulement, si elle est profane ou civile, la manière dont seront perpétuellement employés les biens qu'ils donnent. Si ces fondateurs vivaient toujours, ils auraient eux-mêmes le soin de faire exécuter leurs volontés par la corporation, dépositaire de leurs biens, d'en empêcher la dissipation et le mauvais emploi ; mais ne pouvant toujours vivre, et voulant qu'après leur mort la corporation fondée par eux fasse sans cesse ce qu'ils lui ont marqué, que font-ils ? En toute société publique les gouvernans meurent, mais l'autorité ne meurt pas : elle passe éternellement de successeur en successeur, toujours la même et toujours continuant, protégeant et maintenant ce qui est commencé, réglé et établi pour le bien public. Si donc la fondation est laïque, le fondateur s'adresse à la puissance temporelle, lui expose ses volontés et la manière dont il veut qu'elles soient à jamais exécutées.

Comme le supérieur voit ordinairement plus haut que l'inférieur, et que c'est à lui de procurer le bien de la société et à juger des moyens convenables à cette fin, il examine les conditions ou les lois du fondateur, et les corrige de concert avec lui, si par hasard quelqu'une est plus nuisible qu'utile ; ensuite cette puissance publique s'engage à veiller sans cesse à ce que les volontés du fondateur soient exécutées ponctuellement par l'être moral ou la corporation à laquelle les biens sont donnés pour la fin désignée. Les conditions du fondateur et l'engagement de la puissance publique se trouvent dans l'acte qu'on nomme ordinairement lettres patentes ; lettres qui donnent l'existence légale, comme être moral, à la corporation, et qui contiennent les devoirs ou engagements réciproques de la puissance publique et de la corporation conformément aux volontés du fondateur.

Si la corporation est religieuse, le fondateur s'adresse à la puissance ecclésiastique à qui seule il appartient de donner l'existence dans l'Eglise à une réunion de personnes, comme être moral ou communauté. Elle examine les dispositions du fondateur, qu'elle approuve ou modifie, de concert avec le fondateur, suivant l'exigence du bien public qui est son but. Ensuite elle porte son décret ou donne ses lettres patentes par lesquelles elle s'engage à faire en sorte que les intentions et volontés du fondateur soient perpétuellement exécutées. Et dès lors cette communauté est dans l'Eglise un être moral ou corporation canonique, comme la communauté laïque est corporation légale dans l'Etat, dès là que le chef de la société civile lui a accordé des lettres patentes.

Mais si cette communauté est un être moral dans l'Eglise, elle ne l'est point pour cela dans l'Etat. Que lui faut-il ? Des patentes du chef de l'Etat ; sans cela jamais elle ne sera dans l'Etat considérée comme être moral ou citoyen, quand même ses membres seraient sortis d'une communauté civilement et canoniquement établie.

“ Par Corps dit Denisart, nous entendons une personne morale jouissant de l'état civil, formée de plusieurs individus qui se sont réunis pour acquérir une existence commune, et qui ont reçu cette existence

“ de la puissance publique. Les êtres
 “ moraux, dont nous parlons, sont
 “ membres de l'État comme les per-
 “ sonnes qui ont une existence physi-
 “ que. Un corps étant une personne
 “ civile, peut avoir des droits et des
 “ privilèges. Quoiqu'un corps ait déjà
 “ une existence légale, dans le royaume,
 “ il ne peut se former de nouveaux éta-
 “ blissemens sans permission ; car ces
 “ établissemens, qui sont, à la vérité,
 “ de la même nature, n'en sont pas
 “ moins de nouveaux corps, qui ne
 “ peuvent exister comme personnes ci-
 “ viles sans l'autorité du Souverain.”

Un passage du célèbre Blackstone, liv. 1er, chap. XVIII, quoiqu'un peu long, ne déplaira pas ici et jettera beaucoup de lumière sur la question. Le voici :

“ Comme tous les droits personnels
 “ meurent avec la personne, et comme
 “ les formes nécessaires pour revêtir
 “ des mêmes droits identiques une suite
 “ d'individus, l'un après l'autre, se-
 “ raient embarrassantes et difficiles,
 “ peut-être même impraticables, on a
 “ reconnu la nécessité, pour les cas où
 “ il est utile au bien public que cer-
 “ tains droits soient toujours existans
 “ et maintenus, d'établir des personnes
 “ fictives ou artificielles, qui puissent
 “ entretenir une succession perpétuelle
 “ et jouir d'une sorte d'immortalité lé-
 “ gale. On appelle ces personnes arti-
 “ ficielles, corps politiques, corps incor-
 “ porés ou corporations. Il existe un
 “ grand nombre de corporations diffé-
 “ rentes pour le soutien et l'avance-
 “ ment de la religion, des sciences, et
 “ du commerce ; elles conservent dans
 “ leur entier et perpétuent des droits et
 “ des immunités qui, si la concession
 “ en était faite aux individus seule-
 “ ment dont se compose la corporation,
 “ s'éteindraient absolument à leur mort.
 “ Pour faire voir les avantages de ces
 “ incorporations, considérons-en les
 “ effets dans un collège de l'une de nos
 “ Universités, fondé *ad studendum et*
 “ *orandum*, pour l'encouragement et le
 “ soutien de la religion et des études.
 “ Si ce collège était une simple réunion
 “ volontaire, les individus qui la com-
 “ posent, pourraient, à la vérité, ensei-
 “ gner, prier, étudier et s'acquitter en-
 “ semble des exercices scholastiques
 “ aussi longtemps qu'ils seraient d'ac-
 “ cord à cet égard ; mais ils ne pour-
 “ raient être retenus sous une disci-
 “ pline uniformément établie, et on ne

“ pourrait leur imposer aucune loi, au-
 “ cune règle de conduite entr'eux, au-
 “ cune du moins qui fût obligatoire,
 “ faute d'un pouvoir coercitif institué
 “ pour créer l'obligation suffisante. Il
 “ serait de même impossible à ces indi-
 “ vidus de maintenir aucun privilège,
 “ aucune immunité ; car, si ces privi-
 “ lèges sont attaqués, qui dans cette
 “ assemblée sans bien commun aura le
 “ droit ou la faculté de les défendre ?
 “ Et quant la mort ou d'autres causes
 “ les auront séparés, comment auront-
 “ ils pu transmettre ces avantages à
 “ une autre assemblée de personnes
 “ studieuses, aussi peu liées respectivement
 “ qu'ils ne l'étaient entr'eux ? De
 “ même pour ce qui concerne la con-
 “ servation des propriétés. Si dans l'in-
 “ térêt de la religion ou des sciences
 “ un bien-fonds était donné à vingt
 “ individus non incorporés, il n'y au-
 “ rait d'autre moyen légal d'en trans-
 “ mettre successivement la propriété à
 “ d'autres personnes pour le même usa-
 “ ge, que de passer des actes de trans-
 “ ports sans fin, des uns aux autres,
 “ aussi souvent que le bien aurait à
 “ changer de mains. Mais si ces indi-
 “ vidus sont consolidés, réunis en une
 “ corporation, eux et leurs successeurs
 “ sont alors considérés par la loi com-
 “ mune comme une seule personne ; et
 “ comme tels, ils n'ont qu'une seule
 “ volonté qui est le résultat de la majo-
 “ rité des opinions des individus. Cette
 “ volonté unique peut établir des ré-
 “ gles, prescrire des mesures pour la
 “ discipline et l'administration géné-
 “ rale ; ce sont en quelque sorte les
 “ lois municipales de cette petite répu-
 “ blique, ou bien des réglemens, des
 “ statuts sont imposés à la corporation
 “ au moment de sa création, et sont
 “ pour elle des espèces de lois naturel-
 “ les. Les privilèges et les immunités,
 “ les biens et les possessions des corpo-
 “ rations, dès quelles en sont investies,
 “ sont attribués pour toujours et sans
 “ aucun acte de transport à ceux qui
 “ composeront successivement ces cor-
 “ porations ; car tous leurs membres
 “ individuels, depuis la fondation jus-
 “ qu'à ce jour, et ceux qui les rempla-
 “ ceront sans fin, ne sont pour la loi
 “ qu'une seule personne, une personne
 “ qui ne meurt pas ; de même que la
 “ Tamise, dont les eaux se succèdent à
 “ chaque instant, ne cesse pas néan-
 “ moins d'être toujours la même rivière.”

COLINETTE.

Musique de GIULIO ALARY.

Andantino mosso.

PIANO.

Co - li - nette é - tait son nom,

Elle ha - bi - tait un vil - la - ge Où l'é - té dans mon jeune à - ge, J'al -

lais pas - ser la mois - son. Ce n'é - tait qu'u - ne fil - let - - - te,

Je n'étais qu'un é - co - lier, Elle est morte en fé - vri - er,

p

p

cresc.

elle est morte en fé - vri - er, Pau - vre Co-li-net-te! pauvre Co - li - net - -

cresc.

te!

animez.

II

Lorsque nous courrions tous deux,
 Dans la verdoyante allée,
 Comme elle était essoufflée,
 Comme j'étais radieux.
 Le pinson et la fauvette
 Chantaient nos chastes amours.....
 Les oiseaux chantent toujours, (*bis*)
 Pauvre Colinette, Pauvre Colinette.

III

Sur ce banc, ce fut un soir
 Notre dernière entrevue ;
 J'avais l'âme toute émue,
 Je l'aimais sans le savoir,
 Cachant ma peine secrète
 Je lui dis, prenant sa main.....
 Adieu ! jusqu'à l'an prochain (*bis*)
 Pauvre Colinette, pauvre Colinette.

IV

Un tel récit est bien vieux,
 Cette histoire est bien commune ;
 Pourtant il n'en est pas une
 Qui me mouille plus les yeux !
 J'aimai plus tard en poète
 Par vingt coquettes charmé.....
 Je n'ai qu'une fois aimé, (*bis*)
 Pauvre Colinette, pauvre Colinette.

Variétés.

L'E

DENIER DE SAINT-PIERRE

Par Mgr. DE SÉGUR.



BEAUCOUP de personnes donneraient au Denier de Saint-Pierre si elles en comprenaient l'importance. Pour faciliter à tous l'intelligence de cette grande Œuvre de foi, j'ai réuni en ces quelques pages les pensées qui m'ont paru le plus propres à atteindre ce but. Je prie l'Apôtre saint Pierre de féconder cette humble notice entre les mains des prêtres zélés et des personnes pieuses qui croient pouvoir s'en servir pour assister plus efficacement le Souverain-Pontife.

I.

Qu'est-ce que le Denier de Saint-Pierre ?

On appelle ainsi une offrande faite au Pape par les catholiques, dans certains moments de crise où le Chef de l'Église a besoin d'argent.

C'est un *denier*, c'est à dire une très-petite aumône qui est à la portée de tout le monde, des chrétiens les plus pauvres, des petits enfants, des ouvriers, des villageois, des servantes, en un mot des pauvres gens. Les riches sont conviés aussi au Denier de Saint-Pierre ; mais les pauvres, loin d'en être exclus, sont les premiers invités à participer à cette grande Œuvre catholique.

Ce denier, cette petite aumône, s'appelle Denier de Saint-Pierre, parce que nous l'offrons au Pape, successeur de saint Pierre, lequel a été choisi par DIEU lui-même pour être le Chef visible de l'Église et le Pasteur suprême de tous les chrétiens. L'autorité religieuse de saint Pierre passe depuis dix-neuf siècles de Pape en Pape, sans rien perdre de sa puissance ; le Souverain Pontife Léon XIII, deux cent cinquante-

neuvième successeur de Saint Pierre, est l'héritier des promesses de JÉSUS-CHRIST, le dépositaire infailible de la vraie foi, l'Évêque du monde entier, le Souverain Pasteur des Evêques et des fidèles, des princes et des peuples, et c'est à lui, comme successeur de Pierre, que s'adresse la grande parole de l'Évangile : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. "

Ainsi le Denier de Saint-Pierre est une offrande catholique destinée au Pape, et à laquelle tous les chrétiens du monde entier, sont appelés à contribuer, chacun selon son pouvoir et sa bonne volonté.

II.

Caractère exclusivement religieux du Denier de Saint-Pierre.

Les journaux hostiles à la Religion, sachant le grand bien que produit le Denier de Saint-Pierre, voudraient faire croire que cette collecte a un caractère politique. C'est là un grossier mensonge. Le Denier de Saint-Pierre est une aumône exclusivement catholique, étrangère à tous les partis, à toutes les opinions politiques. En assistant le Pape, nous assistons l'Église, dont le Pape est le chef et le Pasteur ; et notre but unique est de sauvegarder son indépendance spirituelle en lui donnant les moyens de conserver son indépendance temporelle.

Le Denier de Saint-Pierre est un acte de foi autant qu'un acte d'amour filial. La foi seule nous l'inspire ; la foi seule l'exécute. Je puis ajouter que la foi seule en profite, et que c'est dans un grand sentiment de foi que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST demande cette sainte aumône et la reçoit de la main de ses enfants.

Ce qui prouve bien que le Denier de Saint-Pierre est un acte uniquement religieux, c'est que les bons chrétiens seuls y participent, et qu'il est très-rare de voir un homme indifférent en religion, non-seulement donner à cette quête, mais même la comprendre. Comment, en effet, un mauvais fils pourrait-il comprendre et surtout imiter le dévouement qui porte ses frères à se priver, à se dépouiller pour subvenir aux besoins de leur père ?

III.

Pourquoi le Pape à besoin d'argent.

Le Pape à besoin d'argent pour l'administration générale de l'Église catholique, qui est fort considérable, et ensuite pour le gouvernement de son domaine temporel, lequel a pour but unique de sauvegarder la pleine indépendance de son ministère spirituel.

L'Église est, il est vrai, une société religieuse et spirituelle ; mais cette société existe sur la terre, agit et se développe sur la terre, a besoin de moyens humains pour se propager, pour subsister, pour se défendre. Le gouvernement de l'Église, dont le Pape est chargé par l'ordre même de DIEU, embrasse les cinq parties du monde ; il a son centre à Rome autour du Pape et se divise en huit ou dix branches principales qui correspondent aux divers besoins de la chrétienté. Chacune de ces branches forme ce que l'on appelle une *Congrégation Romaine*, parce que chacune se compose d'une réunion, d'une agrégation de Cardinaux, de Prélats et de savants ecclésiastiques habitués aux affaires. Ainsi, la Congrégation de la Propagande est chargée de tout ce qui concerne les Missions et l'extension de la foi dans les pays infidèles ; la Congrégation du Saint-Office, de juger les questions de doctrine, afin de conserver la foi catholique pure et intacte ; la Congrégation de la Sacré-Pénitencerie, de résoudre tous les cas de conscience et de diriger les confesseurs ; la Congrégation des Rites, de régler tout ce qui concerne le culte divin, etc. Les Congrégations Romaines résument ainsi l'administration universelle de l'Église, et l'on comprendra facilement que, pour une direction pareille, il faille beaucoup d'hommes et de grandes dépenses.

Joignez à cela les frais multipliés qu'entraîne pour le Pape la nécessité de maintenir dans un état florissant l'État pontifical et l'Église de Rome, l'Église Mère et Maîtresse de toutes les autres, la Ville sainte, qui appartient à tous les catholiques du monde, et dont la première gloire a toujours été de réunir en son sein des institutions de charité, de zèle apostolique, de bienfaisance, des lieux de prières, des asiles de sanctification plus nombreux

et plus puissants que partout ailleurs.

Dans les temps ordinaires, les revenus de l'État pontifical servaient à couvrir ces dépenses religieuses, en même temps que celles de l'État ; mais chacun sait que depuis plusieurs années, le Pape est privé de presque tous ses revenus. Le Souverain-Pontife, Pie IX, d'illustre mémoire s'est même vu forcé, pour soulager la misère des pauvres de Rome, de mettre en loterie les objets d'art que lui avait donnés la piété des princes et des fidèles. Par suite des spoliations dont il a été la victime, il a chaque année subit un déficit d'environ trente millions.

Le Pape a donc besoin du concours de ses enfants pour suppléer à ce qui lui manque, et bien qu'il ne soit pas nécessaire de couvrir entièrement toutes ses dépenses, du moins faut-il que le Saint-Père reçoive de l'Église ce qui lui est indispensable

IV

A quoi sont employés les aumônes du Denier de Saint-Pierre.

A soutenir le Pape et à le maintenir dans la majesté sainte due à son rang suprême ; à soutenir le Sacré-Collège des Cardinaux, qui sont les ministres du Pape et ses premiers auxiliaires dans le gouvernement universel de l'Église et dans le gouvernement particulier de l'État pontifical ; à maintenir dans des conditions convenables et respectées tous les ecclésiastiques qui composent les Congrégations Romaines et travaillent assidûment à la gloire de DIEU et au salut des âmes ; à donner au Souverain-Pontife le moyen d'avoir des Nonces ou représentants au près de tous les Souverains du monde, afin de pouvoir connaître les besoins religieux des diverses Églises et des contrées les plus lointaines ; à faire prospérer et fleurir les missions, à combattre l'hérésie et le schisme ; à soutenir partout l'honneur du nom catholique ; à gouverner dignement les États de l'Église et à payer exactement les intérêts de la dette publique, que les révolutions successives ont rendue fort lourde.

Pour tout cela il faut des ressources et beaucoup de ressources ; l'argent, je le sais, ne suffit pas ; il faut surtout du zèle. Mais l'argent est indispensable

aussi ; car il est au zèle ce que le corps est à l'âme, ce que la charrue est au laboureur, ce que le fusil est au soldat. C'est le moyen, le moyen nécessaire ; et c'est parce que nous le savons que nous voulons donner au Saint-Père ce sans quoi il ne pourrait suffisamment exercer son auguste ministère.

Les impies répètent sur tous les tons que le Denier de Saint-Pierre est une duperie, que nous nous privons pour "entretenir le luxe scandaleux des Cardinaux et de la Cour Romaine, pour soutenir des abus, etc., etc." Laissons-les dire. Ils font leur métier ; remplissons notre devoir.

Singulier luxe, en vérité, que celui de cette Cour pontificale, si vertueuse, si austère, et pourtant si calomniée ! je l'ai vue de près pendant quatre ans consécutifs ; j'ai vu les sièges de bois uni des appartements du Pape ; j'ai eu l'honneur de vivre dans l'intimité d'un grand nombre de ces Cardinaux, de ces Prélats que l'on vilipende avec tant de légèreté, et j'ai été profondément touché du contraste de leur vie privée avec la pompe des cérémonies sacrées qui relèvent si haut la majesté de l'Eglise et du Saint-Siège. J'affirme devant DIEU qu'il est impossible de trouver une Cour plus édifiante, une réunion d'hommes de mœurs plus pures, d'habitudes plus simples et plus modestes, de vie mieux réglée, et en même temps d'un esprit plus distingué, de manières plus affables et plus courtoises, de vertus plus réelles.

Le Clergé romain, aussi bien que le Pape, est habitué à se contenter de peu, mais encore ce peu est-il nécessaire pour lui permettre de continuer à remplir ses fonctions et pour donner à ses Prélats et à ses chefs les moyens de paraître honorablement.

Sans nous préoccuper des murmures pharisaïques des ennemis de la Religion, aidons le Saint-Siège de tout notre pouvoir, et soyons assurés que jamais aumône ne sera plus agréable à Notre-Seigneur que ce Denier de Saint-Pierre déposé par notre foi aux pieds du Souverain-Pontife.

V.

En quel sens et en quelle mesure nous sommes obligés de contribuer au Denier de Saint-Pierre.

C'est une obligation de piété filiale et de charité catholique ; rien autre

chose. Le Denier de Saint-Pierre n'est pas un impôt, une dime, une redevance strictement obligatoire. On peut, sans commettre un péché, ne pas joindre son offrande à celle des autres fidèles. Mais il est bien certain qu'un vrai catholique ne refusera jamais de répondre à l'appel de son Evêque, de son Curé, lui demandant de venir au secours du Père commun des fidèles.

Nous sommes obligés de secourir le Pape dans ses besoins, comme des enfants sont obligés de donner à leur père ce qu'il lui faut pour vivre, et pour vivre selon son rang. S'ils ont le cœur bien placé, s'aviseront-ils de calculer froidement et de murmurer contre le pauvre vieillard qui leur tend les bras ? Enfants de l'Eglise, membres de la grande famille chrétienne, donnons avec amour à notre Très-Saint PÈRE ! Si nous avons beaucoup, si nous sommes riches, donnons beaucoup, donnons plus qu'aux autres Œuvres de charité ; car celle-ci est la première de toutes : si nous avons peu, donnons peu ; DIEU contemple avec amour l'obole de la veuve ; il a promis dans son Evangile une céleste récompense à celui qui donne un verre d'eau à l'un de ses frères : que ne devra pas attendre de la divine munificence le généreux chrétien qui, de tout son cœur, aura assisté le Grand-Prêtre de la Religion, le premier de tous les fidèles du CHRIST, le Vicaire et le représentant du Fils de DIEU sur la terre ?

Je dis que cette œuvre est la première de toutes : la liberté de l'Eglise entière repose, en effet, sur la liberté de la Papauté, or, cette liberté serait ébranlée jusque dans ses fondements si le Pape venait à perdre son indépendance temporelle. Ce serait un coup qui atteindrait toutes les âmes, tous les catholiques et l'Eglise toute entière.

VI.

Amour et dévouement dus au Pape.

On ne peut être chrétien sans aimer le Pape, sans lui être dévoué du fond du cœur. Le Pape est le représentant visible de JESUS-CHRIST notre Seigneur, notre DIEU, notre Maître unique et éternel. Si nous aimons JESUS, si nous aimons DIEU d'un véritable amour, nous aimerons nécessairement son Envoyé, son Vicaire, qu'il nous

donne de sa propre main, pour être en son nom le père de nos âmes et le dispensateur suprême de la miséricorde divine et du salut. Nous devons aimer le Pape du même amour dont nous aimons Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. On ne peut aimer l'un sans l'autre, et nous pouvons juger par notre dévouement au Pape du degré d'amour que nous avons pour JÉSUS, Chef invisible et céleste de l'Eglise.

De même qu'on ne peut être chrétien sans avoir de la *dévotion* (c'est à dire un amour dévoué) envers la très-sainte Vierge MARIE, parce qu'elle est la Mère du Seigneur : de même on ne peut être chrétien sans avoir un amour dévoué envers le Pape, parce qu'il est le Vicaire de JÉSUS-CHRIST. C'est en réalité de la dévotion que nous devons avoir pour le Souverain-Pontife.

Mais cet amour, ce dévouement religieux, quand se manifestera-t-il, sinon lorsque le Père commun des fidèles est dans le malheur et dans l'oppression ? quand le lui témoignerons-nous par nos paroles et par nos actes, sinon lorsqu'il nous appelle lui-même à son secours ? Tous, tant que nous sommes, donnons-lui ce qu'il nous demande : les sympathies de notre cœur, les prières ferventes de notre piété, les aumônes de notre charité. Le Denier de Saint-Pierre est destiné à réaliser ce troisième témoignage de notre dévouement envers Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et son Vicaire.

D'admirables traits de piété filiale ont éclaté dans tous les rangs de la société chrétienne, à l'occasion des malheurs divers du Souverain-Pontife et de la sainte collecte du Denier de Saint-Pierre. Il faudrait de gros volumes pour les recueillir tous, sans compter ceux qui resteront cachés aux yeux des hommes jusqu'à la grande manifestation du dernier jour. Sans parler ici de l'héroïque dévouement des chrétiens qui ont donné ou exposé leur vie ; sans parler des austères pénitences, des longues et continuelles prières, des communions multipliées, qui, depuis plusieurs années, dans le secret des cloîtres aussi bien que parmi les chrétiens du monde, tâchent de fléchir la justice divine et d'obtenir de meilleurs jours au Souverain-Pontife et à l'Eglise, je pourrais citer ici mille traits incomparables de charité qui se rapportent directement au Denier de Saint-Pierre.

Une pauvre servante avait, depuis plusieurs années, économisé 175 francs. Elle apprend que son Evêque fait appel à la charité catholique pour la collecte destinée au Pape ; elle n'hésite pas un moment, et, dépassant pour ainsi dire la mesure du possible, elle emprunte 25 francs pour parfaire 200 francs, et va déposer, simple et joyeuse, ce qu'elle appelle sa petite offrande entre les mains de son Curé.—Un pauvre cordonnier de Paris en fit autant.

Une ouvrière de Lyon, à qui on voulait persuader de garder au moins quelques pièces d'argent pour n'être pas dénuée de toute ressource en cas d'accident, répondit avec une foi héroïque : " Quand le Père souffre, les enfants ne doivent pas calculer ; " et elle donna tout.

Un simple domestique, père de famille, sachant qu'il devait accompagner son maître à Rome, réunit 500 francs en belles pièces d'or neuves, qui n'avaient pas encore servi, et les déposa en pleurant de joie dans les mains bénies de Pie IX, qui lui-même ne put cacher son attendrissement.

Un ecclésiastique de Provence fait un modeste héritage. Il le réalise aussitôt, et l'offre au Saint-Père, sans en rien réserver. Il n'avait cependant et n'a encore que le mince traitement alloué aux desservants de village.

Les enfants de plusieurs Petits-Séminaires ont spontanément supplié leurs Supérieurs de vouloir bien verser au Denier de Saint-Pierre tout l'argent qu'on devait dépenser pour leurs prix.—Une foule de maisons religieuses d'éducation ont fait des sacrifices non moins généreux.—Une petite société d'apprentis et de jeunes ouvriers a trouvé moyen de réunir 57 fr., résultat de bien des privations sans doute, aussi consolantes pour le cœur que pénibles à la nature.

On n'en finirait pas si l'on voulait tout dire. Les grandes familles n'ont pas été moins généreuses. Une riche et jeune duchesse a porté au Nonce Apostolique une somme de 100,000 fr., regrettant de ne pouvoir donner davantage.—Une autre dame, après avoir offert, dès le début de la collecte, une somme considérable, met de côté chaque mois ce qu'elle nomme sa " dette catholique. " — Combien ont vendu leurs diamants, leurs bijoux précieux,

pour augmenter le montant de leur offrande !

Un jeune prince romain, de la famille des Bonaparte, a fait plus encore : il a offert au Souverain-Pontife tous ses biens, ne gardant qu'une modeste villa aux portes de Rome.

Ainsi ont fait ces catholiques véritables, dignes du nom de fidèles. Si leur exemple avait été suivi, de cruelles angoisses eussent été épargnées au Saint-Père et à l'Église, et nous serions tous en sécurité pour l'avenir. Désormais du moins, faisons tous notre devoir ; donnons et faisons donner ; frappons à toutes les portes, à tous les cœurs ; surtout intéressons le pauvre peuple à cette grande Œuvre catholique. Les grands fleuves se forment de gouttes d'eau : ainsi fait le Denier de Saint-Pierre.

Chers pauvres, humbles habitants des chaumières, pauvres petits enfants, ouvriers et ouvrières, vous tous qui n'avez en ce monde que la richesse cachée de la foi et du cœur, accueillez avec joie le Denier de Saint-Pierre, et donnez votre petite offrande avec un grand amour !

CONCLUSION PRATIQUE.

Parmi les différentes formes que le zèle a imaginées pour recueillir les aumônes du Denier de Saint-Pierre, nous en signalerons deux qui se complètent l'une l'autre.

La première, qui est formellement autorisée par le gouvernement, consiste à remettre son offrande au Curé de sa paroisse, soit en particulier, soit aux quêtes publiques ordonnées à cet effet dans toutes les églises. Une ou deux fois par an, l'Évêque du diocèse réunit diverses aumônes et en dépose le produit aux pieds du Saint-Père.

La seconde, qui a l'avantage d'assurer des ressources régulières, et que beaucoup de nos vénérables Evêques ont approuvée déjà dans leurs diocèses respectifs, consiste à s'organiser par *dizaines*, puis par *centaines*, comme pour la *Propagation de la foi*. Chaque associé s'engage à verser un franc par an entre les mains de son chef de dizaine, lequel à son tour verse sa collecte entre les mains de son centenaire, lequel enfin remet sa centaine à un collecteur général. La réunion des collecteurs généraux forme, dans chaque diocèse, le Conseil de l'Œuvre, et l'un

d'entre eux, nommé *Trésorier Général*, centralise toutes les offrandes et les verse entre les mains de l'Évêque.—Il est inutile de faire remarquer que cette *organisation* du Denier de Saint-Pierre, loin de nuire aux quêtes ordonnées par les Evêques dans les paroisses, ne fait que les compléter et leur donner plus d'importance.

On a calculé que si *tous* les catholiques donnaient chacun *quinze centimes* par an, cela ferait précisément les trente millions dont le Pape à besoin. Comme il y a malheureusement beaucoup de catholiques indifférents, qui ne comprennent pas l'urgence de cette grande Œuvre et ne lui donnent rien, il faut que les autres, les bons et les fidèles, suppléent à cette coupable abstention en donnant un peu plus.

Afin de donner plus abondamment et plus commodément au Denier de Saint-Pierre, nous devrions tous suivre l'exemple d'un certain nombre de familles qui, *chaque mois*, mettent de côté ce qu'il leur a été possible d'économiser. A la fin de l'année, ces petites sommes réunies sans peine forment une belle aumône.

Bienheureux le chrétien qui saura comprendre ces lignes et qui donnera l'*aumône sainte* pour l'amour de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST !

La plus belle des fleurs de la solitude.

Entre deux collines ombreuses,
Je connais un petit vallon,
Où les fleurs en toute saison,
Naissent plus belles, plus nombreuses.
C'est l'aubépine, l'églantier,
C'est l'anémone, la pervenche,
Semant leur neige rose et blanche,
Devant vous, dans chaque sentier.
Mais la fleur, la fleur la plus belle
De cette riante oasis,
C'est la rose du Paradis,
Que le fond du vallon recèle.
Dieu se plut tant à la parer,
La fit si douce, si jolie,
Que plus d'un pèlerin s'oublie
Tout le jour à la respirer.
Il ne peut se séparer d'elle,
Sans en garder le souvenir.
Et sans songer à revenir
Vers la fleur, de plus en plus belle.
Et si tu veux savoir le nom
De cette rive si fleurie,
Ami, c'est Lorette ! et Marie
Est la Rose de ce vallon !...

RÉCEPTION

DE

MGR. DUHAMEL,

EVÊQUE D'OTTAWA.



PRÈS une absence de plusieurs mois de son Diocèse, Sa Grandeur Mgr. l'Évêque d'Ottawa est arrivée en sa ville épiscopale le 19 mars, de son lointain voyage à la Ville Éternelle.

Une foule considérable remplissait les abords de la station du chemin de fer et les rues par lesquelles le vénéré Pasteur devait passer, et la joie la plus grande régnait de toutes parts à la pensée de revoir ce Pontife bien-aimé.

Une députation composée de l'hon. John O'Connor et de MM. J. C. Taché, député-ministre de l'Agriculture, Joseph Tassé, M. P., Dr. P. St. Jean, le principal McCabe et D. O'Connor, avocat, s'était rendu jusqu'à Prescott au devant de Monseigneur Duhamel et servait d'escorte à l'illustre prélat.

Conformément aux délibérations du Comité Général de Réception, un Sous-Comité Exécutif avait été nommé à l'effet d'organiser le détail de la démonstration, lequel était composé des Messieurs dont les noms suivent :

Mr. le Grand Vicaire,—*Président.*

Mr. J. A. Pinard,—*Secrétaire.*

MM. P. Baskerville,

S. Drapeau,

M. Starrs,

A. Laperrière,

W. McCaffrey,

L. David.

Une Procession fut organisée sur la rue Dalhousie, près de la station du chemin de fer, sous la direction de MM. Stanislas Drapeau, Michael Starrs, L. David et W. McCaffrey, qui fut mise en mouvement aussitôt après l'arrivée des chars.

En tête se trouvait le drapeau anglais entre deux halberdiers.

Le corps de musique de l'Union.

L'Union Catholique, Littéraire et de Bienfaisance.

L'Union St. Jean-Baptiste des Chaudières.

L'Association Littéraire Saint-Patrice.

L'Institut Canadien-Français d'Ottawa.

La Société de Secours Mutuels des Franco-Canadiens.

La Société de Tempérance.

La Société Saint-Pierre d'Ottawa.

La Société Saint-Thomas.

Voitures de l'escorte : conduisant

SA GRANDEUR,

M. LE VICAIRE-GÉNÉRAL,

LES MEMBRES DU CLERGE,

Et les MESSIEURS chargés d'aller rencontrer Sa Grandeur à Prescott.

Les jeunes élèves du collège d'Ottawa marchaient à droite et à gauche des voitures de l'escorte et leur servaient de garde d'honneur.

Puis venaient ensuite :

Les Honorables membres du *Conseil Privé*, et les membres du *Sénat* et des *Communes*.

Les membres du Conseil de Ville.

Les députations de Hull, de la Gatineau et de N.-D. de Lourdes.

L'Union Saint-Joseph d'Ottawa.

La Société St. Patrice.

La Société St. Jean-Baptiste.

Les citoyens en général n'appartenant point aux Sociétés susmentionnées.

Enfin, le Comité Général de Réception.

La procession suivit la rue Dalhousie, la rue St. Patrice, pour se rendre à la cathédrale.

Une arche magnifique de plus de 50 pieds de hauteur sur 20 de largeur avait été construite devant la grande entrée, elle était décorée d'une manière splendide avec des guirlandes de fleurs, de verdure et des oriflammes.

Sur le côté Sud se trouvait un magnifique blason représentant les armes privées de Sa Grandeur avec la légende suivante :

Pax hominibus bone voluntatis.

Sur le côté Ouest un autre blason avec l'inscription :

Hommage à notre Evêque vénéré.

et enfin sur le côté Est un dernier bla-

son représentant les armes du diocèse avec la légende suivante :

Welcome home.

Douze ouvertures dont 4 grandes et 8 petites avaient été ménagées dans cette arche au style gothique; au-dessus des petites portes se trouvaient les armoiries des Saints Pontifes Pie IX et Léon XIII, de Mgr. l'Archevêque de Québec, de Mgr. de Montréal, du regretté Mgr. Guigues, de Mgr. Laflèche, etc., etc.

L'effet de cette magnifique arche due au goût et au talent de M. l'abbé Bouillon, de l'Evêché, était réellement admirable.

En entrant dans le sanctuaire Monseigneur a reçu la *Magna Capa* des mains de M. le Vicaire Général Jouvant, assisté par le Révd. Père Tabaret et tous les autres membres du clergé de la ville et de la cité de Hull; puis il s'est rendu en procession au chœur, et là à entendu les Adresses en Français et en Anglais qui ont été présentées au balustre par l'hon. John O'Connor et M. Joseph Tassé, M. P.

Voici l'adresse présentée à Sa Grandeur Monseigneur Duhamel, Evêque d'Ottawa, par M. Joseph Tassé, M. P.

MONSEIGNEUR,

Vos diocésains, joyeux de vous accueillir à votre retour de la Ville Eternelle, viennent remercier Dieu de vous avoir remis à leur affection et vous présenter l'hommage renouvelé de leur respect et de leur dévouement.

Lors de votre départ nous vous avons prié de vous faire, auprès du Vicaire de Jésus-Christ, l'interprète de notre acquiescement sans condition, aux enseignements, du Magistère Infaillible et de notre ferme et inviolable attachement à l'Unité représentée par la succession du Chef des Apôtres.

Vous avez vu Léon et, dans sa personne, vous avez salué Pierre, car selon la belle parole du dernier pape, au tombeau duquel vous vous êtes agenouillé, Pie meurt, mais Pierre ne meurt pas.

Vous nous revenez, Monseigneur, comblé vous-même et, porteur pour vos ouailles des bénédictions du Pasteur Universel, auquel a été confié le soin de paître les brebis et de paître les agneaux : soyez donc mille fois le bienvenu, puisque vous êtes ici l'homme de

la Grande Affaire, le dispensateur de la Bonne Nouvelle.

Qu'elle est magnifique et qu'elle est forte, autant qu'elle est douce et nécessaire la chaîne qui, d'ordre providentiel et par la prière, par l'offrande, par l'obéissance lie tous les membres épars de la catholicité, pontifes et fidèles au Siège Apostolique et rattache toutes les églises répandues de par le monde, à l'Eglise maîtresse de toutes les autres.

Veuille le Seigneur vous conserver longtemps pour nous et par l'effet de sa grâce faire que nous soyons dignes de la sollicitude que vous ne cessez d'avoir pour le salut de toutes les âmes dont vous avez la charge.

Ottawa 19 mars 1879.

Monseigneur répondit à cette Adresse en des termes très émouvants, et dont voici la substance :

Je ne puis trouver assez d'expressions pour vous adresser mes sincères remerciements pour la manière grande et généreuse avec laquelle vous m'avez reçu à mon retour parmi vous.

Rien ne peut m'être plus agréable que de me retrouver au milieu de ceux que j'aime si tendrement, au milieu de ceux pour le service desquels j'ai été consacré il y a maintenant quatre années.

C'est une tâche pour moi bien difficile de vous exprimer tout ce que je ressens et je ne puis trouver d'expressions assez fortes pour vous montrer combien j'apprécie les marques d'amour que vous me témoignez, et la dévotion et le respect que vous éprouvez pour l'Eglise catholique.

Je vous renouvelle mes remerciements sincères pour le grand accueil que vous venez de me faire. Soyez convaincus que je ne l'oublierai jamais, et j'ai confiance que vous recevrez toutes les bénédictions que j'ai demandées pour vous.

Sa Sainteté Notre Saint-Père le Pape a bien voulu consentir à vous envoyer sa *bénédiction spéciale pour tous sans exception* et a daigné prendre le plus grand intérêt dans le bien-être de ce diocèse, sur lequel il m'a fait de nombreuses questions, et c'est avec une joie profonde que j'ai pu lui parler de la dévotion que le clergé et le peuple de ce diocèse éprouvent envers l'Eglise, de la fidélité qui caractérise les premiers

dans leurs travaux et de l'obéissance et du zèle des seconds.

Entre autres nombreuses preuves de l'affection que Sa Sainteté me porte ainsi qu'à ce diocèse, je suis heureux de vous apprendre qu'Elle à bien voulu conférer sur la Cathédrale le titre et les privilèges d'une *Basilique Mineure*.

Ce doit être pour vous tous une source d'honneurs et de plaisir d'avoir un tel Pontife comme tête de la chrétienté, et sa bonté doit stimuler encore, si c'est possible, votre dévotion à l'Eglise, vous serez sûrs alors de votre récompense future.

Puis, Sa Grandeur se rendit au trône et revêtu ensuite de ses vêtements pontificaux donna la bénédiction du Saint Sacrement.

Le chœur, sous l'habile direction du Révd. M. Duhamel et M. Gust. Smith, chanta le *Te Deum*, et Monseigneur se retira charmé de la réception que les fidèles de son diocèse venaient de lui faire, et profondément ému des marques d'amour qu'ils lui avaient prodiguées.

Cette réception a été sans contredit la plus grande et la plus imposante par sa spontanéité que la ville d'Ottawa ait vu depuis longtemps et Sa Grandeur a dû être touchée des sentiments d'affection qui ont accueilli son retour.

Ajoutons que M. Reynolds avait bien voulu mettre son char spécial à la disposition de Monseigneur et des Messieurs du comité, grâce au zèle toujours actif de James Goodwin, écr., qui s'était chargé d'obtenir ce privilège. M. Goodwin faisait partie de l'excursion.

L'enluminure de l'Adresse française ci-dessus, emprunte son sujet au paragraphe où il est fait allusion au symbolisme de la chaîne qui lie, dans l'Unité, les diverses parties de l'Eglise Catholique, répandue de par le monde; le tout rapporté au récent voyage de Sa Grandeur, Monseigneur d'Ottawa, et à sa première visite *ad lumina apostolorum*. L'habile artiste, M. Gustave Smith, s'inspirant de l'idée du rédacteur de l'Adresse, en a encadré le texte dans une chaîne d'un très beau dessin à laquelle s'attachent trois délicieux médaillons; l'un représentant Sa Gran-

deur, au départ, agenouillée dans sa chapelle privée; l'autre, St. Pierre de Rome et le Vatican; le troisième la Cathédrale d'Ottawa.

Le tout forme un ensemble remarquable de doctrine et de goût.

RECEPTION

DE

MONSEIGNEUR MOREAU,

Evêque de St. Hyacinthe.



MARDI, 18 Mars, le convoi de 4½ h. p. m., venant de Montréal, ramenait dans sa ville épiscopale le premier Pasteur du diocèse de St. Hyacinthe, Mgr. Moreau. Sous un soleil magnifique, la ville apparaissait souriante et coquette,—dit le *Courrier de St. Hyacinthe*,—tandis que le drapeau pontifical et celui aux trois couleurs flottaient dans l'air, marquant leurs replis joyeux au souffle du vent. Une multitude empressée et à figure réjouie encombrait longtemps avant l'arrivée du train la gare et ses alentours. Le corps des miliciens de la ville ainsi que sa fanfare assistaient en grande tenue, tandis que les membres de la Société St. Joseph s'étaient rendus sur la place, bannière en tête. Comme d'ailleurs, dans toutes les circonstances où il est besoin de bonne volonté et de zèle, le Séminaire de St. Hyacinthe avait voulu être des premiers à saluer le retour de ce bien-aimé premier Pasteur.

Enfin le convoi entre en gare et la multitude reçoit dans ses rangs, au milieu des fanfares harmonieuses du corps de musique de la ville et au cliquetis des armes de nos braves miliciens, son évêque et le compagnon de son voyage, le Rév. M. Gauthier, curé de St. Damase.

Quelques minutes plus tard, l'évêque revoyait avec attendrissement sa vieille Cathédrale toute resplendissante sous sa parure de circonstance. Un *Te Deum* d'actions de grâce fut chanté avec âme par le chœur de la ville habilement secondé par les élèves du Séminaire.

Puis l'évêque ayant appelé sur ses enfants les grâces d'en Haut par une bénédiction papale, le cortège joyeux le conduisit aux accords du corps de musique jusqu'aux abords de l'Évêché.

La foule se retira ensuite toute réjouie de l'acte d'amour religieux et de piété filiale qu'elle venait d'accomplir.

Bon nombre de citoyens de St. Damase s'étaient rendus là pour acclamer et escorter le retour de leur bien-aimé curé, le Rév. M. Gauthier. Ils laissèrent la ville quelques instants après la réception, et le nombre des voitures de l'escorte, de même que la gaieté de toutes les figures, témoignaient hautement leur estime et leur amour pour leur digne curé.

Notre-Dame d'Espérance.

Un pauvre jeune homme, âgé de vingt-six ans, avait perdu à Paris tous ses principes religieux. Quoique gravement malade, il ne voulait point entendre parler de confession. Cependant le temps pressait, la mort accourait rapidement. Puisque tu ne veux pas te confesser, lui dit un de ses amis, plus sage que lui, "permets-moi de t'offrir une image de la Sainte Vierge, j'espère qu'elle te portera bonheur." Le moribond accepte cette sainte image; il la regarde attentivement et demeure silencieux; puis, tournant le feuillet, il s'arrête sur ce mot de Saint-Ephrem: Elle est l'espérance des désespérés.

Il s'écrie alors: "Ah! oui, vous êtes vraiment l'espérance des désespérés! Et qui est donc plus désespéré que moi? Je suis désespéré parce que j'ai follement dissipé mon héritage! Je suis désespéré parce que je vais paraître devant le tribunal de Jésus-Christ, que j'ai tant offensé!..."

Le miracle était opéré.

Un prêtre est introduit près du malade, il le confesse, et le cruel désespoir fait place à la plus douce espérance. Sur le point de mourir, le malade s'écrie: "La voilà la Reine du ciel! Elle vient me chercher! Elle m'a obtenu grâce!..." Et semblable à un enfant qui se précipite dans les bras de sa mère, il expire dans ceux de Notre-Dame d'Espérance.

Biographie.

Galerie des Hommes Illustres.

ESQUISSE HISTORIQUE

sur la

Vie du Souverain Pontife

LÉON XIII.



Nous avons pensé que cette biographie, traduite par l'*Univers de la Civiltà-Catholica* et abrégée un peu par nous, intéresserait nos lecteurs. Pussions-nous ne pas nous être trompé! Ce chapitre ne montre pas seulement ce qu'est le chef actuel de l'Eglise, il montre ce que sont les évêques de cette même Eglise. Ce qu'a fait à Pérouse le cardinal Pecci, les évêques italiens, français, espagnols, anglais, allemands, etc., le font, proportions gardées de talents, de vertus et de ressources, dans leurs diocèses. Aussi les évêques catholiques sont-ils, malgré les calomnies d'une certaine presse, en Europe, les agents les plus actifs de la vraie civilisation et du véritable bonheur de toutes les classes sociales et de la classe populaire en particulier.

I.

Le nouveau Pontife, dont l'élection merveilleuse remplit d'allégresse tout le monde chrétien, est né, dit la *Civiltà-Catholica*, le 2 mars 1810 à Carpinetto, gros bourg du diocèse d'Agnani, dans les Etats de l'Eglise. Son père était le comte Louis Pecci; sa mère s'appelait Anna Prospero. Il reçut au baptême les deux noms de Vincent et de Joachim. Sa mère le désignait toujours par le premier nom, et il n'en eut pour ainsi dire pas d'autre jusqu'à la fin de ses études. Mais depuis, il prit le second et le garda constamment.

En 1818, alors qu'il avait huit ans,

son père le mit en pension avec son frère aîné Joseph, chez les religieux de la compagnie de Jésus, dans leur collège de Viterbe. C'est là que sous la direction du père Léonard Garibaldi, homme d'une grande intelligence et d'une nature très sympathique, il fit toutes ses études de grammaire et d'humanités, jusqu'à la mort de sa mère, en 1824, années où il se rendit à Rome. Là, sous la garde d'un oncle, il résida au palais des marquis Muti. Au mois de novembre de la même année, il commença à suivre les cours du collège romain, que le pape Léon XII venait de confier de nouveau à la compagnie de Jésus. Il y eut pour maîtres les PP. Ferdinand Minimi, et Joseph Bonvicini, tous deux célèbres par leur éloquence et leurs vertus.

Pendant trois ans, il cultiva au collège romain les sciences philosophiques. Parmi les maîtres dont il reçut l'enseignement, il convient de citer le P. Jean Baptiste Pianciani, savant illustre, et neveu du Pape Léon XII, et le P. André Carafa, mathématicien très-distingué. Le jeune Pecci donna les preuves d'un remarquable talent, soit dans la partie rationnelle de la philosophie, soit dans les autres parties. Il résulte, en effet, du palmarès imprimé en 1828, qu'il remporta, cette année, le premier prix de physique et de chimie, et le premier accessit de mathématiques.

Se sentant porté à servir Dieu et l'Eglise dans le ministère sacerdotal, après avoir terminé avec le plus grand succès le cours de philosophie, il commença ses études de théologie. Pendant les quatre ans qu'il y consacra, il eut pour maîtres des hommes d'une grande renommée, tels que les Pères Jean Perrone, François Manera, Michel Zecchinelli, Corneille Van Everbrock, et le vénérable et savant exégète François Xavier Patrizzi qui, encore vivant et plus qu'octogénaire, a la consolation de voir son ancien disciple glorieusement élevé sur la chaire de Saint-Pierre.

Or, tandis qu'il étudiait la théologie, il fut prié, bien que jeune encore, de donner des répétitions aux élèves du collège germanique, charge qui ne pouvait être conférée qu'à une personne d'une intelligence remarquable et d'un savoir éprouvé. Le jeune professeur Pecci s'en acquitta à la satisfaction gé-

nérale. La troisième année de ses études théologiques, c'est-à-dire en 1830, il soutint d'une façon très-digne d'éloges une thèse publique de théologie et remporta le premier prix.

Dans la liste des prix de l'année 1831, il obtint encore le premier rang. L'année suivante il termina son cours de théologie avec les honneurs du grade de Docteur. Il avait alors vingt et un ans. Un condisciple de l'abbé Pecci, homme très-digne de foi, nous écrit ce qui suit, dans une lettre privée : "Je puis attester que tant qu'il fut à Viterbe tout le monde admirait sa vive intelligence, et plus encore l'exquise bonté de son caractère. L'ayant fréquenté au cours d'humanités, où nous étions condisciples, toutes les fois que je le voyais, je me plaisais à contempler son âme pleine de vie et d'intelligence. Pendant ses études à Rome, il ne connut jamais les fréquentations, les conversations, les divertissements et les jeux. Sa table de travail était tout son monde. Dès l'âge de douze ou treize ans, il écrivait le latin en prose et en vers avec une facilité et une élégance merveilleuses pour son âge.

Entré à l'académie des nobles ecclésiastiques, l'abbé Pecci fréquenta les cours de l'Université romaine pour y étudier le droit canonique et civil.

Une personne très-autorisée qui l'eut pour compagnon dans ces études, nous assure qu'il se distinguait entre tous par la supériorité de son esprit et la régularité parfaite de sa vie. Lui et le duc Riariot-Sforza, qui fut depuis cardinal-archevêque de Naples, où il est mort en odeur de sainteté, étaient les deux étoiles de cette nombreuse assistance.

A cette époque, l'abbé Pecci fut pris en affection par le cardinal Sola qui l'encouragea de ses sages conseils. Sa Sainteté le pape Grégoire XVI le nomma prélat domestique et référendaire de la Signature, le 16 mars 1837. Le cardinal Odescalchi, célèbre par l'humilité avec laquelle il quitta la pourpre, pour entrer dans l'institut de Saint-Ignace, l'ordonna prêtre le 23 décembre de cette année-là dans la chapelle du Vicariat. Le Saint-Père envoya alors le jeune prélat gouverner, en qualité de délégué apostolique, successivement les provinces de Bénévent, Spolète et Pérouse.

Dans tous ces postes, il acquit la

réputation d'une justice inflexible et d'une insigne modestie. Tout le monde sais qu'il réussit à purger le territoire de Bénévent des brigands qui l'infestaient. On raconte notamment que pendant qu'il gouvernait la province de Pérouse, il arriva un jour ce fait bien rare : toutes les prisons furent vides. Le 21 septembre 1841, il eut l'honneur et la joie d'accueillir au milieu des fêtes et de l'enthousiasme populaire, dans la ville de Pérouse, le Souverain pontife qui y vint pour visiter une partie de ses États. Voulant récompenser les vertus et les services de Mgr Pecci, et lui confier des charges plus importantes, il le créa archevêque de Damiette dans le consistoire du 27 janvier 1843, pour l'envoyer comme nonce à Bruxelles auprès du roi Léopold 1er. Le 19 février suivant, il fut consacré à Rome par le cardinal Lambruschini, dans l'église de Saint Laurent. Il n'avait que trente-trois ans quand il fut promu à l'épiscopat.

Il arriva à Bruxelles le 6 avril de la même année. Le roi, dès qu'il le connut, conçut pour lui la plus haute estime et en fit grand cas. Les journaux catholiques de Belgique ont rapporté de nombreux et précieux souvenirs de ses trois années de sa nonciature dans ce royaume, de son zèle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, de son amour pour les bonnes études, du dévouement avec lequel il favorisa et honora plusieurs belles institutions de charité qui s'y trouvaient établies, et qu'il voulut transplanter plus tard dans son diocèse de Pérouse, de l'aimable et noble courtoisie qui lui gagna tous les cœurs. Il visita toutes les grandes villes du royaume et séjourna dans chacune d'elles.

Le 2 juin 1844, il présida à Bruxelles la célèbre procession du centenaire de Notre-Dame de la Chapelle, au milieu d'un concours extraordinaire de fidèles. Enfin il prit en telle affection ce religieux pays que plus tard, il fit de son palais épiscopal de Pérouse l'asile de tout citoyen belge qui s'y présentait. Il y accueillait souvent pendant les vacances les élèves du collège belge de Rome, et c'est à ce collège qu'il avait coutume de se loger quand, pour les affaires de son diocèse, il était obligé de se rendre dans la métropole du christianisme.

Lorsque le pape Grégoire XVI rappela Mgr. Pecci en Italie pour lui

confier le diocèse de Pérouse, le roi Léopold, par un décret du 1er mai 1846, voulut le décorer du grand cordon de son ordre, et témoigner par ce titre honorifique, l'estime et la bienveillance particulière qu'il avait pour l'illustre prélat.

Le siège de Pérouse lui fut assigné dans le consistoire du 19 janvier 1846. Il fit son entrée dans sa ville épiscopale le 26 juillet, fête de Sainte-Anne ; il avait choisit ce jour en souvenir de la comtesse Anna Prospero Pecci, sa mère bien-aimée. Il a occupé constamment ce siège pendant trente-deux ans, c'est-à-dire jusqu'au jour de son élévation au suprême Pontificat. Sept ans après, dans le consistoire du 19 décembre 1848, le pape Pie XI le créa et le publia cardinal du titre de Saint-Chrysogone.

II.

Nous ne pouvons énumérer les actes du long épiscopat du cardinal Pecci, les œuvres de son zèle pour le bien des âmes et pour l'instruction, la piété et la discipline de son clergé. Nous nous contentons simplement d'indiquer la liste des faits les plus mémorables, telle qu'elle a été dressée par Mgr. Laurenzi, évêque d'Amata et auxiliaire de Pérouse. Nous la publions dans l'ordre chronologique, certains d'être agréables à nos lecteurs. Ce catalogue sommaire parle de lui-même et exprime mieux que la plume ne pourrait faire, quelle a été l'activité apostolique du Pape Léon XIII pendant son épiscopat de Pérouse.

1848. Il reconstitua matériellement le collège du séminaire pour le rouvrir sous une forme et une discipline nouvelles.

1849. Il entreprend de refaire le pavé en marbre de sa cathédrale.

Il assiste à une assemblée générale des évêques de l'Ombrie, réunis à Spolète pour discuter sur le bien qu'il y aurait à faire dans leurs diocèses, et il est chargé de la rédaction des actes.

1850. Il publie un mandement pour le carême contre le vice de l'impureté.

Il assiste à l'heureuse découverte du corps de Sainte-Claire, à Assise.

Il publie une instruction pastorale et diverses dispositions pour la sanctification des fêtes.

1851. Il institue la congrégation des

lieux pies avec des statuts et des règlements organiques pour leur administration.

Il rend un décret pour régler la discipline des clercs externes.

Il fonde et ouvre le sanctuaire de *Ponte della Pietra*, près de Pérouse, en l'honneur de l'image miraculeuse de Marie, Mère des Miséricordes.

Il institue et préside une nouvelle commission pour les travaux d'architecture et de peinture de son église cathédrale.

1852. Il publie, de concert avec plusieurs de ses collègues, de sages règlements pour la bonne administration du mont-de-piété.

1853. Tout son diocèse célèbre par des fêtes sa nomination de cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone.

Il publie un édit avec des dispositions contre le blasphème.

Au début de sa seconde visite apostolique, il publie une homélie, prononcée dans sa cathédrale, contenant des avertissements sur les vices principaux qui dominent dans la société actuelle.

1854. Il revendique devant la congrégation du concile le droit de visite pastorale sur les confréries.

A l'occasion de la disette des vivres, il prend des dispositions charitables pour secourir la détresse publique.

Il publie un mandement pour le jubilé.

Il est nommé visiteur apostolique du noble collège Pie.

1855. Il appelle et installe les Frères de la Miséricorde, de la Belgique, comme directeurs de l'orphelinat, après l'avoir reconstruit et avoir réformé sa discipline.

Il couronne solennellement l'image miraculeuse de Sainte-Marie des Grâces dans la cathédrale de Pérouse.

Il ouvre pour les jeunes filles en danger un asile de préservation et prépose à sa direction les frères belges de la Divine-Providence.

Il publie un mandement à l'occasion du solennel anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception et pour remercier Dieu de la cessation du choléra.

1856. Comme chancelier de l'Université des études, il prend des dispositions pour régler les admissions et les cours universitaires.

Il publie une nouvelle édition du catéchisme diocésain, et donne à son

clergé par une lettre pastorale, des instructions sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Il bénit et inaugure le nouvel asile *Domini*, pour les femmes incurables.

1857. Il ouvre le pensionnat de Sainte-Anne dans un édifice construit par ses soins; il lui donne le nom et le place sous le patronage de sa Sainteté Pie XI, et y appelle comme institutrices les dames du Sacré-Cœur.

Il rend un édit contre le magnétisme.

Il reçoit du pape Pie IX le don d'un calice en or pour sa cathédrale.

Il accueille le pape Pie IX dans son voyage et l'accompagne, de retour de l'Étrurie, jusqu'à Rome.

Il adresse des instructions aux curés et y joint un manuel de règles pratiques pour l'exercice de leur ministère, en ce qui concerne la discipline extérieure.

1858. Il institue par une lettre pastorale, ce qu'on appelle les *Jardins de Saint-Philippe de Néri*, pour catéchiser les petits enfants et les éloigner des jeun mauvais et dangereux.

1859. Il inaugure l'académie scientifique de St-Thomas-d'Aquin, pour favoriser l'étude de la théologie scholastique.

Il obtient pour son diocèse l'office du Très-Saint-Cœur de Marie.

1860. Il écrit une lettre pastorale sur le pouvoir temporel du Pape.

Il proteste contre le décret qui supprime les congrégations religieuses.

Il se joint aux évêques de l'Ombrie pour protester contre plusieurs dispositions contraires aux droits de l'église.

1861. Il rend une ordonnance indiquant les règles liturgiques à suivre pour les cérémonies extraordinaires du culte.

Il écrit deux lettres à Victor-Emmanuel pour protester contre le mariage civil, et contre l'expulsion des moines Camaldules de Monte-Corona.

Il se joint aux évêques de l'Ombrie pour publier une déclaration doctrinale contre le mariage civil, et donne par lettre-circulaire des instructions spéciales à son clergé.

Il est cité devant le tribunal de Pérouse par trois ecclésiastiques qu'il avait suspendus pour avoir signé un adresse contre la pouvoir temporel du Pape; il gagna son procès.

1863. Par une lettre pastorale, il met en garde le peuple de Pérouse contre les écoles protestantes.

Il publie, de concert avec l'épiscopat de l'Ombrie, un acte solennel contre les empiétements faits sur les droits de l'église romaine.

1864. Il prescrit au clergé des règles de conduite pour les temps de troubles politiques.

Il écrit une lettre pastorale sur la *Lutte chrétienne*.

Il annonce le Jubilé et publie une instruction pastorale sur le concile œcuménique du Vatican.

Il institue une œuvre pour racheter les clercs du service militaire.

Il célèbre, au milieu des hommages et des fêtes de son clergé et de son peuple le vingt-cinquième anniversaire de son épiscopat.

1871. Il envoie de concert avec les évêques de l'Ombrie, une adresse à sa Sainteté Pie IX, relativement à l'occupation de Rome.

Il publie une homélie sur les prérogatives du Pontife romain.

1872. Il consacre solennellement la ville de Pérouse au Sacré-Cœur de Jésus, après avoir publié à ce sujet, une lettre pastorale.

Il publie un *Programme normal des études* pour son séminaire épiscopal.

Il écrit un mandement contre la violation des fêtes et contre le blasphème.

1873. Il publie un mandement pour le carême sur *Les Dangers de perdre la foi*.

Il consacre la ville et le diocèse de Pérouse à la Vierge Immaculée.

Il fonde la pieuse association de Saint-Joachim pour les ecclésiastiques indigents.

Il institue la première communion solennelle dans sa ville épiscopale.

1874. Il publie un mandement pour le carême sur les *Tendances du siècle présent contre la Religion*.

Il institue pour la première fois des missionnaires diocésains pour la prédication.

1875. Il écrit et publie des hymnes latines en l'honneur du patron principal du diocèse, Saint-Ercolano, évêque et martyr.

Il écrit une lettre pastorale sur *l'Année sainte*. Il établit et répand le tiers-ordre de Saint-François d'Assise dans son diocèse, et ayant été nommé pro-

tecteur de cette confrérie, à Assise, il y prononce une allocution, en prenant possession de sa charge.

1876. Il invite les curés à faire des catéchismes pour les adultes.

Il écrit une lettre pastorale sur *l'Eglise et le dix-neuvième siècle*.

1877. Il écrit une lettre pastorale sur *L'Eglise et la Civilisation*.

Il est nommé camerlingue de la Saint-Eglise romaine, Il consacre son évêque auxiliaire dans l'église de Saint-Chrysogone, à Rome.

Il fait restaurer et peindre à ses frais la chapelle de Saint Onofrio, dans sa cathédrale.

Il écrit et publie, dix jours avant d'être nommé pape, une seconde lettre pastorale sur *L'Eglise et la Civilisation*.

Le cardinal Pecci a accompli sept fois la visite complète de son diocèse ; et il en avait commencé une huitième quand le pape Pie IX le créa camerlingue de la Sainte-Eglise romaine.

Durant son épiscopat, trente-six églises de son diocèse ont été totalement contruites à nouveau ; six sont en cours de construction ; beaucoup ont été restaurées ou agrandies. La cathédrale de Pérouse doit à sa munificence des décorations et des ornements précieux ; le séminaire diocésain doit à sa générosité, son entretien presque entier surtout depuis les lois spoliatrices qui ont confisqué son patrimoine.

Ce résumé succinct de ses actes nous paraît suffire à donner une idée du zèle, de la magnanimité et de l'intelligence de l'homme que Dieu a choisi pour succéder à Pie IX, dans le gouvernement de l'église universelle.

Nous ajouterons qu'il se trouva enveloppé dans trois révolutions : celle de 1848-49, qui dura presque un an ; celle de 1859, qui fut passagère et qui se termina par la prise de Pérouse par les troupes pontificales ; et celle qui eut lieu dans l'automne de 1860, lors de l'invasion des troupes piémontaises. Dans toutes, il eut beaucoup à souffrir ; mais dans toutes, il se montra égal à lui-même, ferme, charitable, attentif, prudent ; et il sut inspirer aux ennemis eux-mêmes du sacerdoce et de la pourpre le respect de sa personne et de sa dignité.

Dieu qui avait prédestiné le cardinal Pecci au souverain pontificat, a voulu qu'il n'abandonnât son bien-aimé dio-

cèse que peu de mois avant la mort de Pie IX, qui, par une inspiration divine, l'appela auprès de lui pour exercer à Rome l'office de camerlingue de la Sainte-Eglise romaine, dans le consistoire du 21 septembre 1877. Il eut ainsi la charge difficile de préparer en grande partie le conclave de février 1878. C'est en lui que le Sacré-Colège, le siège apostolique étant devenu vacant, a découvert toutes les qualités nécessaires à un Pape qui devait succéder au glorieux et douloureux pontificat de Pie IX ; c'est sur lui, Italien, né dans les Etats de l'Eglise, sur lui, familiarisé avec les affaires diplomatiques et administratives du Saint-Siège, sur lui qui a résidé comme évêque pendant trente-deux ans dans le même diocèse ; sur lui, savant en théologie, en droit, en philosophie, en littérature ; sur lui, riche de tant de vertus et de mérites naturels ou acquis ; sur lui, si éminent, si pieux, si chaud pour la cause du règne de Jésus-Christ dans le monde, que les suffrages des princes électeurs se sont promptement réunis. Aussi, le 20 février, après trente-six heures de conclave, au troisième scrutin, il fut élu pape au milieu de l'allégresse de la Chrétienté.

Celle-ci, d'un cœur et d'une voix unanime, prie Dieu de le conserver longtemps à son église, de le rendre heureux et prospère et de lui accorder de voir bientôt le triomphe de la vérité et de la justice qui peut encore tarder, mais non point manquer.

Maximes et Pensées.

HISTOIRE.—Plus on connaît l'histoire, plus on sent grandir et se fortifier en soi l'amour du pays et des hommes qui s'y sont illustrés.

SCIENCES.—Les découvertes scientifiques sont comme un fleuve qui déborde et fertilise.

BEAUX-ARTS.—Le génie, vivifié du feu sacré des beaux-arts, cré l'artiste en formant son jugement et son goût.

EDUCATION.—C'est par l'étude que s'acquiert le talent et que l'esprit s'enrichit d'intelligentes facultés.

TEMPÉRANCE.—Que l'éclat de triomphe et d'élevation pour qui demeure ou devient tempérant.

Bibliographie.

[Pour le *Foyer Domestique.*]

L'Astrolabe de Champlain.



UNE élégante brochure vient de sortir des presses de la Compagnie Burland - Desbarats, de Montréal. L'auteur est M. A. J. Russell, d'Ottawa, Agent des Terres et Forêts de la Province de Québec. Cette brochure contient 24 pages de texte, précédées d'une courte préface et accompagnées d'une photographie et d'une carte.

Le sujet traité dans cet opuscule, fort intéressant, est la découverte, en 1867, d'un instrument d'astronomie, un astrolabe, qui, en toute probabilité aurait été perdu par Champlain, lors de son grand voyage au pays des Hurons, en 1613.

Cet objet a été trouvé, en labourant la terre, dans un endroit appelé par les voyageurs le Portage au Rat, au sud-ouest de l'Île du Calumet, sur le Haut-Ottawa.

Tout ce qui concerne Champlain doit intéresser les canadiens ; car cet homme est la plus grande figure historique de toutes nos annales civiles. On aimera donc à voir la représentation de cette relique ; car l'étude des circonstances de cette découverte et du récit de Champlain ne permet guère de douter de l'authenticité de ce souvenir du fondateur de Québec et de la colonie.

Tout ceux qui s'occupent de notre histoire voudront se procurer ce petit opuscule, maintenant en vente. Quant à l'objet lui-même, il conviendrait qu'il fut acheté de son propriétaire pour être déposé quelque part ; sa place devrait être à Québec ; mais si on en faisait l'acquisition pour la Bibliothèque du Parlement Fédéral personne ne pourrait y trouver à redire.

L'Eglise et l'Etat dans leurs rapports mutuels, Par le Rév. P. Liberatore, 1 vol. in-8, \$1.88; Palmé, Editeur.— Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires dépositaires, nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

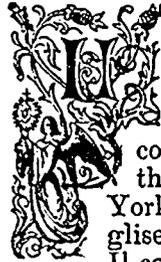
En discutant l'une après l'autre, dans la *Civiltà Cattolica*, les questions politiques du jour, le R. P. Liberatore s'est trouvé avoir fait un traité complet des rapports de l'Eglise et de l'Etat, qu'il présente aujourd'hui au public, traduit en français. Avec quelques modifications, les articles sont devenu un livre et un livre excellent. Dans toutes les questions que soulève la mutualité des rapports des deux puissances entre elles, le savant auteur s'est attaché principalement à mettre en lumière les principes de la pure doctrine catholique. Le grand mal du moment est moins dans les efforts de l'individualité politique, maîtresse de la plupart des Etats de l'Europe, pour écarter de la vie civile toute influence religieuse, que dans les doctrines qui font de la séparation des deux ordres spirituel et temporel la règle des sociétés modernes. Tant que les principes subsistent, les torts peuvent être redressés. C'est à les exposer dans toute leur intégrité qu'est consacré l'ouvrage du Père Liberatore. Le premier livre examine qu'elle doit être la condition générale de l'Eglise par rapport à l'Etat; le second expose les maux qui reviennent à la société civile de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; dans le troisième sont établis et défendus les droits de l'Eglise quelle que soit sa position vis-à-vis de l'Etat. L'ouvrage embrasse, comme on le voit, toute la matière. C'est un véritable traité de politique chrétienne qui comprend à la fois l'exposé des vrais principes dans leurs applications principales et la réfutation des théories contraires étendue aux faits les plus ordinaires de la société.

Almanach des familles, de J. B. Rolland et Fils, pour 1879.

Cet opuscule est réellement un *Almanach à l'usage des familles*, car les renseignements qu'il contient conviennent à toutes les familles, tant à celles des villes qu'à celles de la campagne. Il renferme des recettes sur l'économie domestique, l'hygiène, le jardinage, l'agriculture, etc., etc. Prix 5 CENTIMS.

Archéologie.

UN GLORIEUX SOUVENIR.



Un don précieux, puisqu'il a pour but de consacrer la mémoire des deux hommes qui ont fondé et constitué la congrégation catholique française de New-York, vient d'être fait à l'église de St.-Vincent de Paul. Il consiste en deux tables commémoratives dont la première porte, avec les insignes de l'épiscopat, l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE

de

Mgr. Charles-Auguste-Marie-Joseph, Comte de Forbin-Janson,

Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine,

qui, lors de son passage à New-York, en 1841, jeta, avec l'aide de laïques zélés, les premiers fondements de cette paroisse catholique française de St. Vincent de Paul, et consacra à cette œuvre la somme de \$6,500.

NÉ LE 3 NOVEMBRE 1785.

DÉCÉDÉ LE 11 JUILLET 1844.

Zela zelatus sum pro Domino Deo Excelso.

III. Reg. 19.

La deuxième table porte les attributs du sacerdoce et la mention suivante :

A LA MÉMOIRE

du

Révd. ANNET LAFONT, S. P. M.

Il fonda cette paroisse dont il fut le premier recteur et déclina les honneurs de l'épiscopat plutôt que de la quitter. Prêtre modèle, il se distingua par son dévouement pour ses ouailles et son grand zèle pour les bonnes œuvres, et légua son modeste avoir aux écoles de cette église.

Décédé le 5 janvier 1875, usé par les travaux du sacerdoce.

Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis. (St. Jean, ch. X., v. 11.)

Ces deux tables en marbre et noir encadrées de marbre blanc, d'un très bel effet, seront placées dans l'église de St. Vincent de Paul.

Monument de Maisonneuve.

Un mouvement se fait à Montréal dans le noble but d'élever un Monument à la mémoire de son fondateur, M. de Maisonneuve. Nous apprenons avec le plus grand plaisir que plusieurs citoyens les plus influents de la ville travaillent à sa réalisation.

Une assemblée préliminaire composée de quelques membres du clergé et de personnes qui ont pris à cœur la réussite de l'entreprise a eu lieu tout dernièrement. Un comité exécutif a été formé, et les bases du grand projet ont été adoptées. Ce comité se réunira bientôt pour faire l'élection de ses officiers et la composition en sera alors rendue publique.

Tout fait présager le succès, dit le *Nouveau-Monde*. L'opinion publique se montre très sympathique et les organisateurs du mouvement déploient un grand zèle. Nul doute que les listes de souscription se couvriront rapidement de noms, que chacun voudra participer à cette œuvre nationale et y contribuer selon la mesure de ses moyens.

Avant deux ans, nous osons l'espérer, Montréal verra l'inauguration de ce splendide Monument. Par là sera réparé l'oubli injustifiable, nous pourrions dire l'ingratitude de la ville envers son noble et héroïque fondateur.

Monument de Sallabery.

D'après des résolutions passées à une assemblée du Comité actif de Chambly pour l'érection d'un Monument à la mémoire du Col. de Sallabery, il a été résolu d'adresser une circulaire pour obtenir une souscription nationale, afin d'assurer l'exécution du projet d'ériger le Monument en question à la mémoire du héros de Chateauguay, à Chambly, tel que résolu à l'assemblée du 25 février dernier.

Conformément à cette résolution, et désirant y faire contribuer tous ceux qui peuvent offrir quelque chose, nous avons ouvert dans les bureaux du *Foyer Domestique* une liste de souscription pour la réalisation de ce noble projet.

Mélanges.

RÉCEPTION DE Mgr. DUHAMEL

A 11

Couvent de la Congrégation, à Ottawa.



AMEDI, 22 Mars, Sa Grandeur fut reçu avec pompe par les religieuses de la Communauté, et conduit à la salle de réception, qui avait été décorée avec ce goût particulier qui distingue si particulièrement le Couvent de la Congrégation.

Tout autour de la salle se trouvaient des Ecussons et Mottos où on lisait, entr'autres sentences de circonstances, celles-ci :

Magnific' Dominus Facere nobiscum.

With Loving hearts we greet our Bishop.

Ottawa reçoit son Pasteur.

Notre-Dame reçoit un Père.

Un trône au milieu de la salle avait été élevé. Les élèves, toutes vêtues de blanc, au milieu des guirlandes de fleurs, entouraient ce trône, et l'ensemble présentait un coup d'œil vraiment enchanteur.

En entrant le distingué Visiteur fut reçu au son joyeux de l'air National "Vive la Canadienne" sur pianos et harpes, puis, au pied du trône, la Mère Supérieure présenta l'Honorable R. Moreton, Secrétaire privé de Son Altesse Royale, et Mme. Moreton à Sa Grandeur, qui les fit placer à sa droite. A sa gauche étaient placés le Révérend M. Feron, missionnaire apostolique et l'Honorable Orateur de la Chambre, M. le Dr. Blanchet.

Un grand nombre de personnes, nous pourrions dire l'élite d'Ottawa, s'étaient fait l'honneur de venir rencontrer Monseigneur.

Le Programme de la Réception était ainsi conçu :—

*La Joie du retour fait oublier les Craintes
du passé.*

Cette jolie petite pièce de poésie, récitée par de toutes petites élèves, recut à différentes reprises un sourire approba-

teur de la part de Sa Grandeur. Voici cette Adresse de Bienvenue :

Dlle. A. Valade :

Après une si longue absence,
Qu'il est doux de Vous revoir !
Bon Père, quelle puissance
Pour nous, enfin, de Vous revoir !
Oui, de bonheur le cœur palpite,
Le cœur des petits enfants :
Car ce jour de Votre visite
Apporte des trésors bien grands.

Dlle. B. Taché :

La crainte a fait place à la joie,
Et le jour est pur et serein :
Le Seigneur vers nous Vous envoie,
Guidé par votre Ange Gardien.

Dlle. A. Beauset :

Mais dans notre petite tête
Bien des plans ont été conçus :
Père, voici notre requête :
Pour là-bas, ne nous laissez plus.
L'Océan est grand et immense,
Ses tempêtes nous font frémir ;
Si Vous comptiez sur sa clémence
Il pourrait bien Vous engloutir.

Dlle. M. Street :

Restez, restez sur notre plage,
Ne songez plus à nous quitter.
Nous sommes jeunes, à notre âge
Il faut quelqu'un pour nous aimer.

Dlle. B. Taché :

Mes sœurs, jouissons de sa présence,
N'allons plus nous inquiéter—
Aux noirs pensers faisons silence,
D'un gai retour il faut chanter.

Un grand morceau de musique, harpes et pianos, fût admirablement exécuté par Mlles. Féron, O'Connor, Marcoux, Caldwell, Maloney, George, Miall, St. Denis, Lambert, Côté, Brannen, L. et J. Ridout, lequel mérita les vifs applaudissements de l'audience.

Après un chant montagnard, vint une cantate respectueusement dédiée à Sa Grandeur.

La poésie et la musique de cette Cantate étaient dignes de la haute réputation musicale et littéraire dont jouit cette institution.

Récit par Melle. Kate Brophy :

Bienvenue à Toi ! Bienvenue !
Ton aimable présence enfin nous est rendue
Après un voyage lointain.
Père des plus aimés, oui trois fois Bienvenue !!!
Aujourd'hui c'est le gai refrain.
La joie anime les figures,
C'est le reflet des cœurs ; ils redisent gaiment,
Dans leurs bien doux accords, dans leurs plus
[doux murmures,

Que tu nous es cher au convent !
Si Rome en te voyant, au maintien, à la mise,
Reconnut à l'instant un Prince de l'Eglise ;
Si la France accueillit un enfant Canadien,
L'Irlande, avec amour, te reçut comme sien,
Ici, l'affection acclame un tendre Père,
Un Pasteur, un ami sincère.

Par Dlle. S. St. Denis .

Chantons, chantons notre Bon Père !
Jeunes sœurs élevez la voix,
Notre innocence sait lui plaire,
Il l'a répété bien des fois.

Si dans les ennuis de l'absence,
Nous avons craint souvent, hélas !
Plus ferme était notre espérance
Quand pour Lui, nous priions tout bas.

Par Dlle. J. Côté :

A Dieu, c'est la même prière
Offerte encore chaque jour ;
Comme nos cœurs, elle est sincère,
Cette prière de l'amour.

Par Dlle. M. Pelissier :

Tu vis cette Rome si belle,
Le Pape en sa Ville Eternelle,
Et tous les monuments chrétiens
Tant de fois vénérés des pieux pèlerins.
Au Palais Vatican, tu pénétras Bon Père,
Et là tu fis pour nous une courte prière
Au Souverain des souverains.
Nous priions, nous aussi, dans notre humble cha-
[pelle,

Pour Toi, nous priions à genoux :
A Dieu, nous demandions comme faveur nouvelle
De te revoir bientôt, de te voir parmi nous.

Par Dlle. Catellier :

La-bas, sous le ciel d'Italie,
Chez un Pontife vénéré,
Un mot, une parole amie
Pour tes enfants te fut donné.

Par Dlle. N. Marcoux :

Puis quand la Mère Marguerite
Franchit un degré de l'autel,
Tu nous fis savoir tout de suite
Le Décret du Père Immortel.

Mes sœurs, chérissons Notre Père,
Dieu nous le redonne ici-bas...
Et qu'au sortir de cette terre
De gloire Il couronne Thomas !

Un deuxième morceau de musique fut exécuté avec un goût et une précision non moins remarquable, par les mêmes élèves, qui leur attira les éloges et l'admiration de l'immense assemblée.

Bouquet de Reconnaissance.

Petite pièce anglaise exprimant à l'étoile de la mer, la Madone, les sentiments affectueux et reconnaissants des enfants à la vue de leur Père, après une longue absence.

Adresse et Bouquets présentés par Mlles. Moss et Maloney.

Avant de terminer la séance, Mgr. Duhamel se leva et adressa à peu près les paroles suivantes :

Mes chères enfants,—Il m'est difficile de vous exprimer combien je suis touché de la réception charmante que vous venez de me faire, vos chants joyeux m'ont été particulièrement agréables, votre musique a été délicieuse, et je suis on ne peut plus heureux de retrouver dans vos cœurs les sentiments que vous venez de m'exprimer.

Il est doux, après cinq longs mois d'absence, de se retrouver au milieu de celles

Erreurs à corriger.

Au moment de faire distribuer aux abonnés cette livraison du *Foyer Domestique*, nous constatons quelques erreurs qui se sont glissées dans la première strophe de l'Adresse de Bienvenue, que nous tenons à corriger de suite, afin de ne pas engager la responsabilité de l'auteur de la poésie en question.

Ainsi, dans cette première strophe (page 192), interprétée par Mlle. Valade, au lieu de :

Qu'il est doux de vous revoir,
Bon Père, quelle puissance

lisez :

Qu'il est doux de vous recevoir,
Bon Père, quelle jouissance

Dans le 6ème vers, de la même strophe, au lieu de :

lisez.

.....petits enfants ;

.....petites enfants ;

au bonheur desquelles nous nous intéressons ; il est doux de revoir celles que nous aidons à accomplir leurs devoirs de chaque jour, celles qui sont dociles et capables de réaliser les grandes espérances que nous fondons sur elles, et de se retrouver parmi vous, auprès de celles que vous appelez vos mères, et qui vous donnent l'exemple de la piété la plus sincère et vous apprennent la pratique des devoirs que vous serez plus tard appelées à remplir.

Vous devez donc comprendre, chères enfants, la joie et le bonheur que j'éprouve à me retrouver au milieu de vous à mon retour de la Ville Eternelle.

Mais, ce qui me rend doublement heureux aujourd'hui, c'est de pouvoir vous parler de la visite auguste que vous avez reçue pendant mon absence de la terre canadienne, je veux parler de l'heureuse arrivée en notre ville de l'illustre fille de la Reine et du fils de la noble maison d'Argyll ; c'est une marque profonde de l'affection que notre Reine bien-aimée nous porte en nous faisant l'honneur de nous confier un de ses enfants, et vous comprenez tous ce que nous devons à ces nobles enfants que l'Angleterre nous a envoyés.

Pratiquez donc toujours, chères enfants, les vertus chrétiennes, dont vous avez ici un si bel enseignement ; rappelez-vous que vous serez un jour l'ornement de la société à la condition toutefois de remplir religieusement tous vos devoirs, et je suis en ne peut plus heureux de vous apprendre que je vous apporte une *bénédiction spéciale* que Sa Sainteté Notre Saint Père le Pape a bien voulu me donner *spécialement* pour vous ; c'est un grand plaisir pour moi de vous apprendre également que dans les trois audiences que Sa Sainteté a daigné m'accorder, Elle m'a parlé chaque fois de vous et m'a demandé des renseignements détaillés sur votre éducation.

Vous avez bien voulu, chères enfants, me prier de ne plus quitter notre Canada bien-aimé, mais je suis certain que s'il m'était nécessaire de traverser une seconde fois l'Atlantique, vous me laisseriez aller, ne fût-ce que pour parler au Saint Père encore une fois de vous.

Je terminerai en vous disant : agissez toujours comme vous avez fait jusqu'à présent, remplissez tous vos devoirs de chaque jour et vous mériterez ainsi la *bénédiction* de l'Eglise et la *bénédiction* de Dieu.

Puis, pour finale, les élèves chantèrent en chœur le *Laudate Dominum omnes gentes*.

Sa Grandeur a été également fêté au Pensionnat du Sacré-Cœur, rue Rideau, et au Collège St. Joseph, mais n'ayant pas eu information de ces séances, nous sommes sans renseignements et privé d'en donner un compte-rendu.

Statistiques du Canada.

Nous venons de recevoir le cinquième et dernier volume du recensement du Canada, fait en 1871. Ce volume termine la série des travaux statistiques qu'il a été possible d'exécuter comme complément des Recensements de l'Amérique Britannique du Nord, depuis la fondation du pays jusqu'à nos jours.

D'après l'enquête faite il appert qu'il y eu dans la province de Québec, de 1608 à 1876 (2 siècles et demi) :

415,762 mariages,
2,404,089 naissances, et
1,194,806 décès ; laissant un excédant des naissances sur les décès de 1,289,283 habitants.

La partie la plus intéressante est sans contredit celle qui se rattache à la longévité humaine en Canada.

Pour accomplir ce travail, qui est unique dans le monde, il a fallu recueillir les noms des personnes que l'on disait être mortes après avoir atteint l'âge de cent ans et plus, en consultant les registres civils des paroisses, les cahiers de recensements antérieurs, ainsi que d'autres sources.

Il faut avoir contribué à de pareils travaux pour comprendre parfaitement les difficultés, les lenteurs, les embarras, les recherches, les soins auxquels ils donnent lieu. Aussi, est-ce avec bonheur que nous constatons le triomphe remporté par le Dr. J. C. Taché, chargé de cette importante publication, et qu'il a mené à si bonne fin.

L'auteur de ce colossal travail, dans la préface du premier volume, rend témoignage aux travaux des clercs du Département, et dans l'Introduction de celui qui vient de paraître, il ajoute qu'en dehors des pièces qu'il mentionne, on a longuement puisé aux renseignements fournis par le Répertoire Général des actes de l'état des personnes qui constitue le *Dictionnaire Généalogique* de M. l'abbé Tanguay, et que le concours de MM. les Curés a été aussi fort considérable.

Nous reviendrons sur le sujet.

LA PRIME.

Nous prions ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore accomplis les conditions imposées pour obtenir la PRIME, de se hâter, car non seulement il leur sera impossible de l'obtenir après le 1er mai prochain, mais déjà l'édition de cette importante gravure est presque toute épuisée. C'est donc aux plus désireux à en profiter.

Notre Circulation.

La circulation du *Foyer Domestique* n'a pas changée depuis douze mois, malgré notre appel fait aux abonnés pour en répandre la circulation.

C'est la seule publication à bon marché et aussi complète qu'il y a en Canada, en langue française, laquelle publie des morceaux de musique qui seuls, valent plus que le prix total de l'abonnement, à part le but principal de la publication qui est de répandre la bonne lecture dans les familles, et cependant on demeure indifférents vis-à-vis de cette œuvre.

On devrait considérer qu'il importe de combattre l'introduction en ce pays de publications étrangères, souvent suspectes en fait de morale, et qui trouvent cependant moyen de remplacer le *Foyer Domestique* dans un trop grand nombre de nos familles canadiennes. C'est un triste avertissement à faire, mais cela est vrai.

Aussi, ajoutons, pour compléter notre pensée, que ces publications douteuses ou mauvaises se soutiennent et s'enrichissent, tandis que le *Foyer Domestique* traîne de l'aile et appauvrit son propriétaire. Voilà la position; et si un jour notre publication cesse, faute de support, on pourra s'accuser de n'avoir pas fait ce qu'on aurait pu faire pour soutenir convenablement une œuvre de propagande utile, surtout dans les circonstances actuelles, où tant d'ennemis se déchaînent contre tout ce qui se rattache à la religion ou à la morale.

Nous reviendrons plus amplement sur ce sujet important, le mois prochain.

Nécrologies.

IN MEMORIAM !

O Dieu, accordez-leur un repos éternel ;
Et permettez que la lumière divine brille à jamais sur eux.

Mlle. Léa Langevin.



'EST avec un très profond regret que nous enrégistrons dans les pages du *Foyer Domestique* la mort de cette fille bien-aimée de l'hon. M. Langevin, et nous nous faisons auprès de la famille éplorée l'écho des regrets si bien exprimés par la presse.

La nouvelle de la mort de cette jeune personne, moissonnée à la fleur de l'âge, environ dix-neuf ans, a été accueillie avec autant de surprise que de douleur. Les parents et les amis avaient comptés sur un rétablissement, mais le caractère grave de la maladie devait tromper tout le monde, en faisant descendre au tombeau cette jeune fleur, et enlever à tous cet espoir.

I.

Cette jeune personne avait le sentiment d'une mort prochaine, car elle avait assuré sa famille et ceux qui l'entouraient que bientôt elle allait se séparer d'eux; en effet, elle a vu approcher la mort sans effroi, elle l'a vu arriver avec toute la résignation d'une âme vraiment chrétienne.

Aussitôt que la mort de Mlle. Langevin fut connue dans les différents cercles de la société,—dit le *Nouvelliste* de Québec,—on s'empressa de toutes parts de venir payer le dernier tribut à celle qu'on avait appris à connaître et à estimer. On déposa sur sa tombe des fleurs et des couronnes—gages d'une amitié qui survit au delà du tombeau.

Monsieur Napoléon Renaud, de Montréal, reconnu comme le fiancé de la défunte, avait déposé aux pieds de celle qui devait devenir bientôt son épouse, une splendide couronne,

auréole composée d'immortelles, de lis et de roses blanches, portant au centre les initiales L... L.....

Une foule d'autres amis vinrent également témoigner par des offrandes du même genre que la souvenir de la défunte leur était cher.

Parmi les donateurs et donatrices de ces offrandes lugubres, se trouvent :

Mr. le docteur et Madame Roy, déposant une magnifique croix en cire blanche, sur la traverse de laquelle retombe une guirlande de fleurs blanches.

Diverses Couronnes de fleurs naturelles par Demoiselles Eugénie Renaud, Cécile Burroughs, Emma Tessier, Marie Blanchet, Lelièvre et Ouimet, et par Mes dames J. P. Réaume, C. F. Langevin, A. Lemoine, G. Amiot, Gust. Ouimet et B. Caron.

Une couronne en fleurs artificielles avait été également envoyé par les révérendes religieuses des Ursulines.

II

Empruntant les accents si profondément saisissants de vérités et d'actualité de madame A. Ségalas, nous croyons entendre la voix de celle que nous pleurons redire :

La robe que j'avais dans ma dernière fête
Est fraîche encor ; les nœuds attachés sur ma tête
Ont gardé ces couleurs et ces reflets changeants,
Dont j'admirais l'éclat dans une douce extase ;
Et moi je vivrai moins que ces tissus de gaze,
Et ces légers rubans !

On m'admirait pourtant, moi fantôme, ombre vaine,
La foule m'entourait comme une jeune reine,
Mon pouvoir tout nouveau semblait encor bien long ;
Quelques bijoux formaient ma parure suprême,
Et puis mes dix-neuf ans, comme un beau diadème,
Rayonnaient sur mon front.

A d'autres maintenant, cet avenir qui brille ;
A d'autres ces plaisirs bruyants de jeune fille.
Puis cet anneau d'hymen, ce mot dit en tremblant,
Et ces grains d'oranger, couronne virginale ;
Moi, pour voile de nocce et robe nuptiale
J'aurais mon linceul blanc.

III.

Un ami de la famille en deuil ajoute, dans une courte notice, ce qui suit :

" Sa vie a été ce qu'elle devait être après l'admirable éducation qu'elle avait reçue. On peut résumer ainsi son existence : elle a cru, elle a espéré, elle a aimé ; Dieu lui a envoyé la souffrance, ce cachet qu'il imprime aux âmes d'élite, et sa destinée terrestre a été complétée.

" Sa fin a été calme ; elle s'est éteinte lentement, comme la lampe du sanc-

tuaire dont la dernière lueur et le dernier rayonnement sont encore une adoration muette, une silencieuse prière. Elle a été douce envers la mort ; il semble qu'à ses derniers moments le voile qui nous cache les choses de l'autre vie, s'est déchiré sous son regard, et qu'elle a eu une vision anticipée des splendeurs ineffables de la patrie. Son exil est maintenant terminé, son pèlerinage est accompli. Elle est parvenue à cette cité céleste, séjour de la lumière, de la paix, de la gloire, de l'immortelle jeunesse, et de l'éternel amour.

" Tendre fleur flétrie avant la fin du jour, elle repose au milieu des fleurs qui bientôt se flétriront comme elle. Mais ce qui ne se flétrira pas, c'est la couronne incorruptible qu'elle a reçue de la main des anges, ses frères. Ce qui ne passera pas, ce qui ne périra pas, c'est son souvenir dans nos cœurs ; c'est la foi en cette vie future qu'elle entrevoyait déjà à ses derniers instants, c'est l'espérance de la revoir un jour au-delà de la tombe, de la terre, et du temps."

Comme nous terminions cette brève notice nécrologique, nous recevions de notre dévoué Collaborateur, Mr. Bélanger, les stances qui suivent, à l'occasion de ce décès, que nous publions avec empressement :

Condoléances.

Oh ! vous pleurez, doux père et tendre mère,
L'enfant dont Dieu vous prive sans retour...
L'épreuve est grande autant qu'elle est amère :
Mais Dieu n'éprouve, hélas ! que par amour.

Le sort, pour vous, semble bien moins austère,
Quand votre épreuve est vue à son vr' i jour :
Dieu ne vous prive un moment sur la terre
Que pour parer à jamais son séjour.

Morte si jeune ! ayant une âme d'ange,
Oh ! votre fille a rejoint la phalange
Des chérubins qui l'attendaient au ciel

Séchez vos pleurs ; car cette joie extrême
Qu'elle sentit à son heure suprême,
Se continue au sein de l'Eternel.

J. A. BÉLANGER.

Madame Pierre Chapleau.

Mercredi, le 19 mars, à Mile-End,
Madame Chapleau (née Zoé Sigouin),
épouse de M. Pierre Chapleau, rendait
son âme à Dieu, après une courte ma-
ladie, à l'âge de 67 ans et 5 mois.

Ceux qui ont vécu dans l'intimité de Madame Chapleau savent quelle femme d'énergie et de mérite c'était. Chrétienne avant tout, elle ne voyait dans la vie que l'accomplissement des devoirs que la religion nous impose. Elle a vu venir la mort avec le calme et la confiance qui donne une vie laborieuse passé sous l'empire d'aussi hautes pensées.

La défunte était mère de l'Hon. M. Chapleau, de MM. Sam. et Ephrem Chapleau, et de la Révé. Sœur Marie Thais, du couvent d'Hochelaga, auxquels nous offrons nos condoléances dans leur grande affliction.

Rev. P. Edmond Hudon.

C'est avec le plus profond regret que nous apprenons la mort du Rév. P. Edmond Hudon, S. J., arrivée Jeudi, 20 mars, à 5 heures du soir, au Collège Ste. Marie, à Montréal.

Le rév. P. Hudon était né à Montréal le 10 mars 1838. Il était fils de M. Victor Hudon, de cette ville. Il était entré dans la Compagnie de Jésus le 8 novembre 1856.

Il souffrait depuis longtemps d'une grave maladie de poitrine qui l'a conduit lentement au tombeau.

Sa piété et son zèle apostolique, ainsi que la douceur et l'affabilité de son caractère le rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient. Sa mort causera beaucoup de regrets.

Le service funèbre a eu lieu à l'Eglise des RR. PP. Jésuites, rue Bleury.

R. I. P.

M. Ulderic Beauregard.

Nous apprenons avec douleur la mort de M. Ulderic Beauregard, arrivée à Montréal le 23 février, à la résidence de son père, F. X. Beauregard, écr., employé au bureau de poste de Montréal.

Né au Côteau du Lac le 1er décembre 1851, Ulderic Beauregard n'était âgé que de 27 ans. Il a succombé aux atteintes mortelles d'une phtisie pulmonaire qui minait tous les jours sa santé et ses forces depuis sa sortie du collège. Il fit avec succès chez les RR. PP. Jésuites, à Montréal, tout son cours d'études, pendant lequel il a montré

un talent peu ordinaire et fait preuve des plus heureuses dispositions. Peu de temps après sa sortie du collège, admis à l'étude du droit, il ne s'y livra que pendant une année, il dut, non sans regret, abandonner un travail trop au-dessus de ses faibles forces et prendre un emploi civil plus en rapport avec les exigences de sa santé de plus en plus débile, jusqu'à ce qu'en septembre dernier, s'apercevant que la vie s'affaiblissait en lui, il se vit forcé de suspendre ses occupations pour ne plus les reprendre.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu quelques relations avec lui n'ont eu qu'à s'en estimer heureux. Il avait un cœur droit, sympathique, plein de générosité et de bienveillance; un caractère franc et ouvert, il était recherché de tous ses amis qui aimaient en lui sa grande sincérité. Doué d'une intelligence supérieure, d'un sens profond, d'un esprit d'observation, sérieux, très rare aujourd'hui chez un jeune homme, rien n'échappait à sa perspicacité et toutes ses conversations étaient marquées au coin du plus grand discernement et des plus solides connaissances.

Tous ses goûts et ses tendances le portaient vers le journalisme qu'il ambitionnait et dont il rêvait d'être un champion; mais la Providence n'a pas permis qu'il réalisât le plus cher de ses rêves. La mort l'a moissonné trop tôt pour sa famille et pour ses amis. Ainsi l'ont voulu les desseins impénétrables de Dieu, qui est le maître des destinées, pour le plus grand bonheur, sans doute, de celui dont nous déplorons la perte, car huit années de langueur, de souffrances et de résignation l'ont préparé à aller recevoir la récompense qu'il a mérité. Il reste encore à ceux qui pleurent cet ami regretté, le consolant souvenir de ses qualités et de ses vertus. Une conduite exemplaire, des mœurs irréprochables, une conviction religieuse, tel est le résumé de sa jeune vie si dignement couronnée par une mort sainte et chrétienne.

R. I. P.